



JOURNAL DES DEBATS

207

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 8 – 2023

Séance

du mercredi 31 mai 2023

Présidence : Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Etat de réalisation des motions et des postulats : propositions de classement
4. Interpellation no 1008
Etudier avec sérieux et détermination les propositions des députés. Raoul Jaeggi (PVL)
5. Question écrite no 3524
La Poste doit rester un service public. Rémy Meury (CS-POP)
6. Motion no 1461
Pour des apports de la Banque nationale suisse (BNS) hors budget. Yann Rufer (PLR)
7. Question écrite no 3518
BAT, quels aménagements et avantages fiscaux, et pour qui ? Rémy Meury (CS-POP)
8. Question écrite no 3515
Violences faites aux enseignants. Roberto Segalla (VERT-E-S)
9. Motion no 1446
Encourager les manifestations durables – cohérence et conformité avec la législation. Leïla Hanini (PS)
10. Motion no 1460
Non au subventionnement du pellet étranger. Alain Koller (UDC)
11. Postulat no 456
Kunming-Montréal : 30% de terres du Jura à protéger d'ici 2030. Baptiste Laville (VERT-E-S)

(La séance est ouverte à 08.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

La présidente : J'ouvre cette séance parlementaire du mois de mai avec de brèves communications. Tout d'abord, et comme vous aurez pu le remarquer, je vous informe que le ministre David Eray est absent ce jour en raison d'une hernie discale et qu'il sera suppléé par Monsieur le ministre Jacques Gerber. Nous souhaitons bien entendu un prompt rétablissement à Monsieur le ministre David Eray.

Je vous rappelle également que ce soir aura lieu ma réception officielle, dans ma commune, aux Enfers, dès 18.30 heures. Vu le timing de notre ordre du jour, nous devrions pouvoir bénéficier d'une petite pause entre le Parlement et la partie récréative de ce soir. Quelques informations à ce sujet pour ceux qui ne savent pas où se déroulera la réception. Je vous donne mon adresse, parce que c'est effectivement chez moi. Il y a deux versions pour les GPS. Pour certains, c'est « Au Milieu du Village 26 », et pour d'autres, c'est « Au Village 26 ». Mais vous devriez trouver... aux Enfers. De toute façon, des pompiers seront là pour vous guider et pour vous parquer. Pensez éventuellement au covoiturage et à une petite laine parce que s'il y a la bise comme hier soir, il ne fait pas forcément très chaud aux Franches-Montagnes comparé à ici.

D'autre part, après avoir choisi leur maillot suite à notre dernière séance parlementaire, je vous informe que nos joueurs de foot de l'équipe du Parlement jurassien préparent activement le tournoi fédéral parlementaire qui se tiendra les 18 et 19 août prochains, ici dans le Jura. A ce titre, vous avez toutes et toutes reçu un mail d'information le 5 mai dernier et je vous rappelle que tout don est toujours le bienvenu.

J'adresse mes félicitations et mes remerciements à notre collègue Claude Schlüchter, qui est actuellement en mission pour l'APF en Guinée-Bissau. Il fait partie de la délégation mandatée par l'Organisation internationale de la Francophonie, chargée de surveiller les élections législatives qui ont lieu dans ce pays.

Enfin, vous avez toutes et tous pris connaissance de la mise en consultation du projet de Concordat sur le transfert de Moutier et je vous rappelle que la consultation court

jusqu'à la mi-août.

2. Questions orales

La présidente : Il est 8.33 heures et nous avons sept questions orales.

Renchérissement octroyé aux collaborateurs des Soins à domicile

M. Stéphane Theurillat (Le Centre) : Dans le *Quotidien Jurassien* du 27 mai dernier, le ministre de la Santé annonçait aux collaborateurs des soins à domicile que le Gouvernement jurassien a octroyé un renchérissement sur salaire équivalent à celui des employés de l'Etat. Sans remettre en question le rôle des soins à domicile et l'importance de son personnel soignant, le Gouvernement peut-il nous expliquer cette décision en cours d'année, non prévue au budget de l'Etat, et surtout, j'insiste sur le surtout, sachant que cette fondation est de droit privé ? Par avance, je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, le Gouvernement n'a pas décidé d'accorder le renchérissement à la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile (FAS). Le Gouvernement a pris la décision d'adapter les montants reconnus pour le financement des soins, que ce soit pour les soins à domicile, les EMS ou les UVP, à partir du 1^{er} juin 2023, donc pas seulement pour la FAS. Pourquoi au 1^{er} juin ? Aucune demande n'avait été faite avant la décision du budget 2022. Les demandes sont venues dans le courant de mars et la diminution du nombre de lits dans les institutions nous permet aujourd'hui, pour les six mois à venir justement, de modifier les tarifs. Mais ce sont bien sûr les partenaires sociaux qui devront aujourd'hui discuter du niveau de renchérissement dans chacune des différentes institutions, notamment la FAS.

M. Stéphane Theurillat (Le Centre) : Je suis satisfait.

Nomination de Madame Anne-Françoise Loup comme représentante du personnel au Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura

Mme Gaëlle Frossard (PS) : Nous avons récemment appris une nomination par le Gouvernement jurassien au Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura. Madame Anne-Françoise Loup pourra, à n'en pas douter, apporter son expertise en matière de formation dans le domaine de la santé, ce qui est bénéfique pour l'Hôpital du Jura.

Le Conseil d'administration de l'hôpital cantonal, respectivement sa nomination, est régie par la loi sur les établissements hospitaliers qui prévoit un certain nombre de principes quant à sa composition. Parmi ceux-ci, le Gouvernement doit veiller à une représentation adéquate des usagers et du personnel. D'où ma question : Le Gouvernement peut-il nous indiquer les personnes du Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura qui représentent les usagers et/ou le personnel de l'établissement ? D'avance nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la

Santé : Effectivement, vous avez raison Madame la Députée, le Gouvernement a nommé Madame Anne-Françoise Loup au Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura, effectivement comme représentante du personnel. Elle-même à une formation initiale dans les soins. Madame Loup s'engage pour le personnel soignant, elle collabore activement avec le Service de la santé publique pour la mise en place notamment de l'initiative des soins infirmiers. C'est une personne clé pour favoriser justement la relève du personnel soignant. On est 100% certain qu'elle saura défendre les intérêts du personnel au sein du Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura. Les syndicats ont été informés avant sa nomination, ils ne se sont pas opposés à cette dernière sachant que cette dernière est du ressort du Gouvernement jurassien.

Et je ne sais pas si ça peut vous faire plaisir, mais vous savez que Madame Loup a été, est toujours, membre du parti socialiste neuchâtelois. Je lui fais donc confiance pour défendre correctement le personnel également de l'Hôpital du Jura.

Mme Gaëlle Frossard (PS) : Je suis partiellement satisfaite.

Achat, destruction et financement des vaccins anti-COVID

M. Rémy Meury (CS-POP) : Les annonces d'achat puis de destruction des vaccins anti-COVID se succèdent continuellement. A chaque fois, ce sont des centaines de millions qui sont gaspillés. Parallèlement, constatant que les coûts de la santé sont en perpétuelle augmentation et que les primes de caisse-maladie explosent année après année, le Gouvernement peut-il rappeler de quelle manière sont financées ces doses de vaccins qui enrichissent l'industrie pharmaceutique mais qui sont détruites régulièrement ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, je réponds bien volontiers sur la manière dont les vaccins sont financés. Tout de suite, je rassure, ils ne sont pas financés par le Canton, ni par les caisses-maladie, mais par la Confédération. Il est vrai que ces vaccins ont été commandés en nombre dans des conditions dont on sait qu'elles étaient à l'époque extrêmement difficiles. La Confédération a réservé des quotas pour chaque canton. Le Canton du Jura a toujours commandé uniquement le nombre de vaccins dont il avait nécessité, car nous n'avions pas les possibilités d'en stocker énormément au niveau cantonal. Ainsi, nous ne savons pas exactement ce que le solde de la part cantonale jurassienne est devenu.

Par contre, nous n'avons pas de charges spécifiques, que ce soit aux comptes de l'Etat ou au niveau des caisses-maladie. L'impact sur ces dernières est très faible, si ce n'est qu'aujourd'hui les personnes qui ont besoin de vaccins passent, je dirais, dans la normalité des vaccins à travers leur médecin de famille qui fait une ordonnance. Ces personnes peuvent bénéficier d'un vaccin qui est pris en charge par les caisses-maladie. On retourne dans un système normal au niveau des vaccins.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis satisfait.

Nouvel horaire CFF dès 2025

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Suite à la dégradation importante de l'horaire en Suisse romande et à l'augmentation des changements de trains annoncés par les CFF pour 2025, qui pénalisent fortement l'attractivité du Jura, le Gouvernement envisage-t-il de réagir auprès de la Confédération pour faire entendre sa voix ou pour le moins demander des compensations sur d'autres lignes ou financières ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé (suppléant du ministre de l'Environnement) : Monsieur le Député, le Gouvernement est déjà intervenu très fortement avec d'autres cantons. L'ensemble des cantons romands se sont opposés à la proposition de la première mouture, en mars 2022, de l'horaire des CFF, avec un bras de fer relativement musclé. Depuis une année, ces derniers négocient avec les CFF, également accompagnés de la Confédération, pour aboutir en quelque sorte au compromis qui a été communiqué ces dernières semaines.

Alors oui, cet horaire n'est pas réjouissant, il n'est pas réjouissant pour l'ensemble de la Suisse romande, il n'est pas réjouissant non plus pour le canton du Jura. Il augmente les temps de parcours, oblige à changer de train plus souvent. Par contre, il est un peu exagéré de parler de catastrophe absolue. Il faut quand même relever que pour la clientèle jurassienne, les trains régionaux, que ce soient les trains, les bus, ne sont pas touchés, ce qui n'est pas le cas pour d'autres cantons. Nous obtenons une cadence à 30 minutes pour Lausanne, également pour Genève mais effectivement avec certaines contraintes supplémentaires.

Ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que si aucune solution n'était trouvée, certes nous aurions pu peut-être maintenir certains horaires, mais sans garantie de connexion dans les différentes gares, notamment à Bienne, ce que l'horaire actuel permet. Et oui, je crois que ce que nous devons condamner, ce n'est pas tellement le processus actuel, ce sont les dix dernières années où la Confédération n'a pas suffisamment investi en Suisse romande pour l'ensemble des transports publics. C'est là le nœud de ce problème. Aujourd'hui, malheureusement, on doit faire avec ces contraintes supplémentaires.

Un groupe de travail est encore en place entre les CFF, la Confédération et les cantons pour justement étudier si d'autres compensations peuvent être obtenues. Les négociations sont en cours, le canton du Jura va donc bien sûr continuer de défendre ardemment et fortement ses intérêts dans ce dossier.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je suis satisfait.

Prise en charge par l'Etat des cours de langues et cultures étrangères à l'école

M. Yves Gigon (UDC) : Dernièrement, les parents d'élèves de troisième année primaire ont été informés que certaines communautés étrangères, notamment par l'intermédiaire des ambassades, consulats et/ou associations, organisent des cours de langue et de culture d'origine, et cela avec le soutien du Département de la formation. On parle ici de langue de culture, je cite : albanaise, arabe, russe ou encore tamoule. Il me paraît aberrant que le Canton du Jura soutienne une telle démarche qui ne peut que favoriser le

communautarisme et rendre plus difficile une saine intégration. Ce n'est selon moi pas à l'Etat mais aux familles de ces différentes communautés de prendre en charge ces cours. Ma question au Gouvernement est la suivante : Est-ce véritablement à l'Etat jurassien de soutenir comme il le fait une telle action ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Ce n'est pas que le Département de la formation qui soutient cela, Monsieur le Député, puisqu'en reprenant la loi scolaire, qui est dans les prérogatives du Parlement, on peut lire cela à l'article 4, permettez que je le cite : « Le Service de l'enseignement collabore avec les autorités scolaires étrangères qui organisent des cours de langue et de culture pour leurs ressortissants résidant dans le canton ». Et l'article suivant, l'article 5, dit ceci : « L'école favorise l'insertion des enfants migrants tout en respectant l'identité culturelle ». Donc, ici, nous respectons la loi.

Pour vous rassurer cependant par rapport au financement, effectivement cette question est pertinente. Sachez que ce sont les communautés, les ambassades et les consulats qui organisent ces cours et qui les financent intégralement. Il n'y a donc aucun coût pour l'Etat. L'Etat délivre une autorisation pour dispenser ces cours, bien sûr. C'est au niveau de la qualité de l'enseignement qu'il y a cette autorisation. Précisons encore que le Service de l'enseignement transmet les informations aux écoles pour les élèves intéressés, comme vous le signalez par rapport à ce courrier. On peut encore terminer, pour être complet, en disant que les cours ont totalement lieu hors du temps scolaire.

M. Yves Gigon (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Cours obligatoires de formation pour les responsables d'équipes au sein de l'administration

M. Serge Beuret (Le Centre) : Un parcours de formation pour les responsables d'équipe de l'administration cantonale a été récemment créé. Le délai d'inscription pour la première volée échoit aujourd'hui 31 mai. Ce parcours nécessite un investissement important, les frais des intervenants externes et le temps consacré par les participants à la dizaine de jours prévus notamment. Les thèmes abordés sont, par exemple la connaissance de soi, la communication, l'organisation personnelle. Le Gouvernement a décidé de rendre cette formation obligatoire pour les chefs de service, chefs de service adjoints, délégués, responsables de service, dont les agendas sont déjà très chargés. Ma question : Quelles retombées le Gouvernement attend-il de ce projet ?

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : Comme vous le relevez, Monsieur le Député, la formation continue est un des piliers importants de la politique de ressources humaines du Canton. Vous savez certainement que depuis plusieurs années, cette formation continue était organisée autour d'un catalogue de formation, je dirais généraliste, qui proposait effectivement différents types de formation que les collaboratrices et collaborateurs peuvent bien évidemment compléter avec des formations métier, notamment données par des partenaires.

Or, le monde professionnel évolue aujourd'hui de manière très rapide. Cela exige, nécessite de pouvoir acquérir de nouvelles compétences et, dans ce contexte-là, il est in-

dispensable de pouvoir donner des outils à nos collaboratrices et à nos collaborateurs pour faire face à ce monde dans une évolution constante. Dans ce contexte-là, il tient à cœur du Gouvernement de pouvoir accompagner ses collaboratrices et collaborateurs dans l'acquisition de ces nouvelles compétences également pour pouvoir faire face aux changements qui s'opèrent sur le monde professionnel.

Le Gouvernement a souhaité développer différents parcours, développés de manière cohérente, complémentaire sur un cycle un peu plus long. Le premier, que vous mentionnez, concerne les responsables d'équipe, mais d'autres parcours devront pouvoir être organisés dans les prochains mois, dans les prochaines années.

Les objectifs concrets de ce parcours sont tout d'abord de pouvoir développer une culture d'entreprise commune et également de donner aux responsables d'équipe de nouveaux outils pour le management. Et enfin, comme je l'ai mentionné, de pouvoir faire face aux différents changements qui s'opèrent aujourd'hui dans le monde du travail. Cette formation a d'ores et déjà été présentée en conférence des chefs de service. Elle a récolté, elle a reçu un bon accueil. On ne peut qu'espérer qu'elle pourra obtenir du succès auprès des responsables d'équipe et répondre à leurs attentes.

M. Serge Beuret (Le Centre) : Je suis satisfait.

Pendule de Foucault immobile à Porrentruy

M. Romain Schaer (UDC) : Profitant du lundi de congé et ensoleillé, j'ai réussi à emmener mes deux adolescents à la brocante de Porrentruy pour y dénicher des arrosoirs. Chou blanc. J'opte alors pour la visite du jardin botanique et de ses fameux iris. Plein dans le mille, les iris sont en fleur, même mieux que dans mon jardin. Pour boucler, je souhaite raviver les neurones, les miens bien évidemment, en observant le pendule de Foucault à la sortie du jardin botanique. Là, mon cœur de droite se met à palpiter à gauche et mon sang ne fait qu'un tour. La boule ne bouge plus et le panneau didactique ressemble plus à une feuille blanche, voire grisâtre. Aucune explication n'est affichée du pourquoi du comment. Ma question : Quand relance-t-on la boule ? Il s'agit ici de l'image de la précision et du savoir-faire dans une ville culturelle. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Merci beaucoup, Monsieur le Député, de nous faire part de votre magnifique lundi de Pentecôte. Ceci étant dit, il est vrai que sur cet aspect, cela a été sciemment arrêté en vue des économies d'énergie parce que ce pendule de Foucault consomme passablement d'énergie. Il a donc été arrêté à l'automne 2022 et il est prévu qu'il soit relancé à mi-juin en vue de la saison touristique estivale.

M. Romain Schaer (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

3. Etat de réalisation des motions et des postulats : propositions de classement

La présidente : Vous avez toutes et tous reçu le rapport du Bureau au Parlement concernant l'état de réalisation des motions et des postulats et les propositions de classement.

Je vais vous faire grâce de toutes les propositions de classement. Je vous rappelle l'article 64 du règlement du Parlement :

¹ Les motions et les postulats qui sont acceptés sont transmis pour réalisation au Gouvernement. Le Gouvernement dispose d'un délai de deux ans s'il s'agit d'une motion et d'une année s'il s'agit d'un postulat pour transmettre au Parlement un rapport ou des propositions.

² Le Secrétariat du Parlement tient à jour la liste des motions et postulats à réaliser, qui est examinée tous les six mois par le Bureau du Parlement. Les postulats sont réputés réalisés lorsque le rapport du Gouvernement est remis aux députés.

³ Si, à l'échéance du délai, le Gouvernement n'a pas transmis ses propositions ou son rapport au Parlement, le Bureau, après avoir interpellé le Gouvernement :

- accorde un délai supplémentaire de 12 mois au plus pour la réalisation ;
- mandate une commission pour proposer au Parlement les voies et moyens pour atteindre le but de la motion ou du postulat ;
- propose au Parlement de classer la motion ou le postulat.

⁴ Si le délai supplémentaire accordé au Gouvernement est dépassé, le Bureau mandate une commission pour proposer au Parlement les voies et moyens pour atteindre le but de la motion ou du postulat ou propose au Parlement de les classer.

Sur la base de cet article, le Bureau vous a donc fait des propositions de classement. Je vous fais grâce des trois pages de proposition de classement des motions et postulats.

Le point 3 de ce rapport fait état des propositions de non-classement pour lesquelles le délai de réalisation est automatiquement prolongé d'une année. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau vous invite à accepter le classement des interventions comme proposé et donc de prolonger le délai d'une année pour les propositions de non-classement.

J'ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Je vous propose une acceptation tacite puisqu'il n'y a pas d'ouverture de la discussion sur ce rapport.

Les motions suivantes sont classées sans discussion : nos 229, 807, 884, 914, 949, 1115, 1154, 1156, 1177, 1178, 1202, 1217, 1218, 1223, 1231, 1238, 1240, 1244, 1248, 1256, 1275, 1285, 1293, 1305, 1312, 1317, 1332, 1341, 1415 et 1416.

Les postulats (motions transformées) suivants sont classés sans discussion : nos 588a, 781a, 1059a, 1061a, 1073a, 1097a, 1101a, 1181a, 1172a, 1271a, 1304a, 1336a, 1347a, et 1348a.

Les postulats suivants sont classés sans discussion : nos 225, 299, 306, 333, 391, 393, 395, 410 et 413.

Les motions suivantes ne sont pas classées ; le délai de réalisation est automatiquement prolongé d'une année : nos 628, 1046, 1048, 1151, 1169, 1224, 1232, 1261, 1262, 1287, 1295, 1338 et 1381.

Les postulats (motions transformées) suivants ne sont pas classés ; le délai de réalisation est automatiquement prolongé d'une année : nos 1028a et 1253a.

Le postulat suivant n'est pas classé ; le délai de réalisation est automatiquement prolongé d'une année : no 246.

4. Interpellation no 1008

Etudier avec sérieux et détermination les propositions des députés Raoul Jaeggi (PVL)

Le Canton du Jura traverse actuellement une période de difficultés financières sans précédent. Dans ce contexte, les autorités sont en train d'élaborer un plan d'équilibre financier et cherchent désespérément de nouvelles sources de revenus pour redresser la situation. C'est pourquoi la proposition du député Gauthier Corbat d'installer un port franc sur la friche industrielle de British American Tobacco à Boncourt mérite une attention particulière.

Un article paru dans *Le Temps* évoque des retombées économiques de l'ordre de 10 à 12 millions par année pour le Canton de Genève grâce à son port franc, un chiffre loin d'être négligeable. Or, dans sa réponse, le Gouvernement mentionne un chiffre particulièrement bas, tellement loin de correspondre à ce montant qu'on se demande où il est allé le chercher. En effet, bien que les retombées économiques d'un port franc à Boncourt puissent être moindres que celles générées par celui de Genève, elles n'en demeurent pas moins significatives. Dans un contexte où le Canton du Jura doit impérativement trouver des solutions pour résorber son déficit, la création d'un port franc pourrait être une opportunité à ne pas négliger.

Malheureusement, la réponse du Gouvernement à cette proposition est décevante et irresponsable. En esquivant la question, les autorités démontrent un manque de sérieux et d'engagement face à la crise financière que traverse le canton. De plus, le Gouvernement botte une nouvelle fois en touche en argumentant que la friche et sa réaffectation relèveraient seulement d'initiatives privées.

Il est temps de mettre fin à cette inaction et à cette négligence, et d'explorer toutes les pistes susceptibles de contribuer à l'équilibre financier du Canton du Jura. Le peuple jurassien ne peut se satisfaire de réponses évasives : il mérite un engagement sincère et déterminé de la part de ses dirigeants. La création d'un port franc à Boncourt pourrait être l'une de ces opportunités, à condition que les autorités s'engagent pleinement dans le projet et en étudient sérieusement la faisabilité.

Quant aux propositions à ce sujet, adressées par courrier au Gouvernement par le parti Vert' libéral jurassien, sans réponse, je soupçonne ce dernier de les avoir traitées de la même façon, à savoir s'en débarrasser le plus vite possible.

En ces temps difficiles, le Canton du Jura ne doit-il pas impérativement explorer toutes les nouvelles voies pour assurer sa prospérité et garantir l'avenir de ses habitants ? Les autorités ne devraient-elles pas avoir la responsabilité d'étudier avec sérieux et détermination les propositions constructives de leurs députés ?

M. Raoul Jaeggi (PVL) : S'il y a un député qui n'a pas pour vocation aujourd'hui de voler au secours d'un député PDC, a priori c'est moi. Si je le fais quand même, cela devrait

donc vous interpellier. Je ne vole pas au secours du PDC ou de son élu, parce que finalement ce n'est pas tant sur le fond mais surtout sur la forme que je suis lassé. Je devrais dire que nous sommes lassés, parce que j'ai quand même échangé avec un certain nombre de collègues de ce Parlement qui me disent partager avec moi ce sentiment désagréable. Quand, concernant l'exemple genevois de l'intervention de mon collègue, le Gouvernement répond qu'il ne faut pas croire que le Jura va gagner les millions genevois l'année prochaine avec un port franc, c'est tellement méprisant, consternant et même arrogant que quand j'ai lu cette réponse, cette phrase-là particulièrement, je me suis dit que c'est exactement comme si j'avais répondu à ma fille de 16 ans qui m'a annoncé l'année dernière qu'elle avait choisi « arts visuels » au lycée : « Qu'est-ce que tu crois, tu ne vas quand même pas faire un Picasso l'année prochaine ! »

Je pense que c'est du même niveau, que je qualifierais du ras des pâquerettes. J'avais déjà dit ça à cette tribune il y a quelques années : « Vous vous prenez pour qui ? Vous nous prenez pour quoi ? » Aujourd'hui, malheureusement, cette phrase semble à nouveau adaptée. Indépendamment des interventions déposées, je crois qu'il serait temps de faire preuve de moins d'arrogance et d'un peu plus de respect, et surtout de courtoisie, envers chacune des personnes qui se rencontrent dans cette salle les mercredis. Que ce soit envers les députés et envers les ministres aussi, bien sûr, je le reconnais. Et il serait temps de cesser de considérer les interventions des élus comme des volontés ou tentatives suspectes mais comme des volontés d'améliorer des situations.

M. Jacques Gerber, président du Gouvernement : Consternant, méprisant, ras des pâquerettes. Monsieur le Député, c'est faire un bien mauvais procès que de reprocher tout cela au Gouvernement et à son administration, et surtout de considérer que ces derniers ne respectent pas et ne traitent pas avec sérieux les propositions qui sont faites, notamment en termes de développement économique, ou toutes propositions qui lui sont soumises qui viennent de citoyennes ou de citoyens ou de parlementaires. Mais oui, Monsieur le Député, quand vous parlez de courtoisie, ce n'est jamais à sens unique et malheureusement, nous sommes de plus en plus habitués à ce type d'interventions qui s'accommodent assez bien d'approximations, de faux-semblants, pour alimenter la polémique et les reproches à l'égard de l'Exécutif jurassien.

Cette interpellation fait essentiellement référence, vous l'avez dit, à la réponse donnée par le Gouvernement à la question écrite no 3510. Nous entendons bien qu'on puisse contester certaines tournures de phrases ou ne pas partager la conclusion, mais cela n'en change pas moins le constat tiré par le Gouvernement, à savoir qu'il serait hasardeux de compter sur l'aménagement d'un port franc à Boncourt pour améliorer la situation financière de l'Etat et créer de l'emploi. Les faits sont têtus, c'est vrai. Examiner avec sérieux une proposition, c'est avant tout considérer la réalité et ne pas reprendre pour vraies des hypothèses de base qui ne le sont pas.

Premièrement, et jusqu'à nouvel avis, permettez-moi tout de même de revenir un tout petit peu sur le fond. BAT est propriétaire du site et il lui appartient de trouver un acheteur. D'ailleurs, le Gouvernement a toujours clairement exprimé sa position sur ce sujet et le répète devant vous : il souhaite que ces infrastructures accueillent des projets de

développement durable, voire novateurs, à même de générer de l'emploi et des retombées positives pour l'économie régionale et les collectivités publiques. A cet effet, il a mobilisé la Promotion économique et Basel Area pour appuyer BAT dans sa recherche d'un investisseur.

Deuxièmement, le Gouvernement confirme que l'Etat n'a pas pour mission de prendre la place des acteurs privés dans des projets économiques, mais de les accompagner afin de définir le soutien qu'il peut leur apporter. Il appartient avant tout aux acteurs privés de démontrer que le projet est viable et porteur de développement. Le Canton du Jura n'a d'ailleurs pas de ressources pour investir dans les projets tels que proposés.

Bien qu'une question écrite ne soit pas une demande d'étude mais bien une question à laquelle il faut donner réponse dans un délai donné, le Gouvernement et ses services ont néanmoins examiné avec professionnalisme et sérieux l'idée d'implantation d'un éventuel port franc à Boncourt, à l'exemple de ceux existant à Genève. Les chiffres sur lesquels il s'est basé dans sa réponse pour juger de la force économique des ports francs genevois sont ceux du rapport de gestion de l'année 2019, avant la période COVID. J'invite toutes celles et tous ceux qui sont intéressés par ces rapports à les lire. Se fonder sur des chiffres de retombées économiques potentielles n'est que conjecture si on ne peut pas confronter la méthode de calcul utilisé.

L'auteur de l'intervention estime que le Gouvernement n'est pas sérieux. Je constate que sa référence est un potentiel de relevés dans la presse alors que les services de l'Etat ont analysé un rapport officiel. Nous n'avons visiblement, Monsieur le Député, pas tout à fait la même définition du mot sérieux.

Vous interpellez également au détour de votre texte et vous reprochez au Gouvernement de traiter avec désinvolture de soi-disant propositions venant de votre parti politique. Nous n'avons trouvé aucune trace de telles propositions dans les courriers adressés au Gouvernement ou aux départements et, renseignement pris, il apparaît qu'il était fait référence à une ou des lettres ouvertes de votre parti.

Mesdames et Messieurs, restons véritablement sérieux. Les vrais projets, ceux qui font sens et peuvent assurer le développement de notre canton, le Gouvernement ne les reçoit pas par le biais de lettres ouvertes. Là encore, sans aucune critique pour le travail des médias, ce n'est pas la lecture quotidienne des journaux et des informations qu'on y trouve qui fait la politique de l'Etat. Il y a des moyens directs et efficaces de discuter avec l'administration. Bien sûr, c'est plus discret, peut-être trop parfois.

Les promoteurs de projets qui apportent des dossiers auprès de l'administration, qui sollicitent des rencontres avec les services de l'Etat, voire avec des membres du Gouvernement, sont traités avec le plus grand respect et avec le plus grand sérieux. Lorsque les conditions sont remplies, l'Etat agit comme facilitateur, en soutien ou à travers des aides ciblées. Et croyez-nous, Mesdames et Messieurs les Députés, de nombreux investisseurs et de nombreux entrepreneurs le font avec grande satisfaction. Le reste n'est que procès d'intention, de la polémique au mieux maladroite, au pire dirigée.

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Raoul Jaeggi (PVL) : Concernant la lettre ouverte, je me suis renseigné et le président du PVL m'a confirmé avoir envoyé une copie par e-mail à la Chancellerie. Mais ce n'était pas l'objet de mon intervention à la tribune. C'est vrai que c'est l'objet de l'intervention écrite que j'ai déposée. Je vous enverrai la copie de l'e-mail pour enlever toute suspicion à ce sujet.

Vous avez dit, Monsieur le Ministre, que je critiquais le Gouvernement et l'administration. Je ne sais pas où vous avez lu ou entendu une critique envers l'administration. C'est vous, le Gouvernement, qui nous faites les réponses ici à cette tribune. Je précise encore que cette intervention n'est pas dirigée contre une personne ou des personnes, mais contre une manière de faire qui est désagréable. Vous pouvez la nier, le fait est que, je l'ai dit dans l'intervention, j'ai échangé avec passablement de personnes de ce Parlement et j'ai été conforté dans ce sentiment désagréable.

Et enfin, vous parlez d'approximation. Quelle approximation ? Je vous ai cité exactement votre phrase. Elle pourrait être malheureuse, mais enfin elle est quand même écrite : « Vous croyez qu'on va faire le même chiffre que Genève l'année prochaine avec un port franc à Boncourt ? » Non, on ne le croit pas, Monsieur le Ministre, personne n'a jamais cru cela, personne ne l'a même jamais dit. Je ne comprends même pas qu'on puisse écrire une chose pareille.

Après, c'était un exemple pour tenter d'illustrer un malaise qui existe, même si vous n'y adhérez pas. Et je regrette la fin de votre intervention qui, finalement, confirme et va dans le sens de ce que je viens d'exprimer.

M. Gauthier Corbat (Le Centre) : Je n'avais pas prévu de monter à la tribune pour réagir à cette interpellation, mais puisque le ministre est venu sur le fond de la question, c'est-à-dire sur l'avenir du site de BAT, je me permets d'intervenir.

Je pense que vous avez appris, en tout cas par la presse, qu'une lettre avait été écrite par les autorités communales de Boncourt à la direction de BAT pour s'inquiéter des propositions qui étaient faites aujourd'hui sur le rachat de Boncourt. C'était quelque chose qui était à attendre dans la mesure où un broker anglais s'occupe aujourd'hui de la vente de ces bâtiments. Et dans ce cadre-là, on n'a évidemment pas, je dirais moi qui ai une perception locale de la manière avec laquelle on peut développer notre région économiquement, la meilleure manière de faire. Et il est avéré que les propositions qui sont aujourd'hui sur la table pour racheter BAT sont des propositions relativement farfelues, avec passablement de contradictions et d'inquiétudes, qu'on peut je crois partager, de la part des citoyennes et des citoyens de Boncourt par rapport à ce site.

L'attention que nous devons porter, que le Gouvernement doit porter, à l'avenir de ce site et à cette friche industrielle est aujourd'hui importante. Et la réponse à la question écrite, ou je dirais les propos du ministre, ne rassurent pas dans le sérieux ou en tout cas le suivi qui est fait de la part de la Promotion économique dans ce dossier. J'entends bien que la Promotion économique ne peut pas se suppléer à la commune, ne peut pas se suppléer à d'autres niveaux de l'Etat. Pour autant, il me semble qu'ici, puisque cela a été aussi évoqué par le ministre, il est important de se pencher sur cette question, d'accompagner ce qui se passe du côté de Boncourt, de trouver des solutions.

J'aimerais aussi, pour terminer, vous dire qu'il y a une contradiction dans le fait de dire que la Promotion économique accompagne mais qu'elle n'a pas le lead sur l'affaire. Ça je peux le comprendre, mais il faut savoir, et je vous l'avais dit dans la réponse à la question écrite, qu'il y a eu un contact entre moi et les services de la Promotion économique, parce que des galeries d'arts du côté de Genève s'intéressaient à la question et que, puisque le Gouvernement n'a pas endossé plus loin la réponse, enfin n'a pas mené d'action en ce sens, j'aurais souhaité qu'une task force puisse se mettre en place. Je pense qu'une discussion d'une heure et demie avec les acteurs économiques ou intéressés aurait permis d'avancer.

Puisque tout ça n'est pas en place, je fais ce travail et je discute avec des galeries qui s'intéressent et je dois dire que la Promotion économique m'a mis en contact avec ces gens. J'ai encore une fois l'impression que ce n'est pas tout à fait à moi de faire ce travail, mais je le fais. L'intérêt existe et des discussions sont en cours sur l'analyse potentielle d'un port franc à Boncourt.

Ceci dit, je ne pense pas qu'effectivement on trouvera une réponse à la hauteur de ce qui existe à Genève en quelques semaines ou en quelques mois, mais je pense que le fait même que des galeries s'intéressent à ce sujet ne peut pas être écarté. Et je regrette encore une fois, au vu aussi du contexte et des repositions qui sont faites du rachat de Boncourt, que cette question ne soit pas traitée plus activement par l'Etat.

M. Jacques Gerber, président du Gouvernement : Je m'interroge sérieusement sur le rôle que l'on donne à une interpellation pour venir affirmer des choses à la tribune sur un autre sujet. Je me dois quand même d'intervenir, ce n'est pas le sens de l'interpellation du député Jaeggi. C'était sur le sérieux avec lequel on répond. On vient poser des hypothèses à la tribune du Parlement que le Gouvernement ne fait rien et que la Promotion économique ne fait rien en lien avec le futur site de BAT, en tout cas pas suffisamment et pas avec sérieux. Mais, Mesdames et Messieurs les Députés, sur quelle base, Monsieur le Député, vous vous fondez pour argumenter ce genre de chose ?

La Promotion économique n'a pas nature ni fonction de répondre à la tribune ou dans les médias de relations confidentielles avec ses partenaires pour dire où nous en sommes dans les discussions et les négociations. Ce sont des relations que nous avons régulièrement avec BAT. Alors tant mieux si les acteurs privés s'intéressent à définir de nouvelles choses pour le site de Boncourt, tant mieux si ces derniers ont le financement pour le faire. La Promotion économique, vous l'avez mentionné à cette tribune, est là pour vous soutenir, vu qu'elle vous a même mis en contact avec certains acteurs en lien avec le projet dont vous discutez.

Mais je crois qu'il faut faire tout de même attention, Mesdames et Messieurs les Députés, vous parlez du rôle entre le Gouvernement et le Parlement, que l'on respecte également les instruments à disposition du Parlement en lien avec les différentes interventions. Donc, soit vous utilisez la plateforme des interpellations, la plateforme des questions écrites et on peut répondre sur le fond sur les objets, mais monter de cette manière pour poser des hypothèses et affirmer des choses à la tribune, je trouve ça très très particulier dans les circonstances actuelles et je ne suis pas certain que ce soit ce genre d'intervention qui aide à la recherche de solutions avec BAT.

5. Question écrite no 3524

La Poste doit rester un service public Rémy Meury (CS-POP)

L'annonce de la suppression des cases postales à l'office de Delémont-Ville a déjà suscité un grand nombre de réactions. Une question orale a été posée au Conseil de Ville de Delémont et une interpellation sera prochainement développée au Conseil national par un élu jurassien. Plus récemment, l'Association des habitants de la vieille ville de Delémont et les commerçants de ce secteur de la capitale ont fait connaître leur agacement face à cette décision peu compréhensible.

Pour l'heure, du côté des autorités de Delémont, c'est plutôt une forme de fatalisme qui se manifeste. Il est vrai que les cases postales seront supprimées en ville de Delémont et déplacées à l'office postal de la gare. On n'y changera rien. Dès l'annonce de cette volonté de déplacement, le responsable de la présente question écrite a fait part de son mécontentement en termes fermes. Il n'a eu droit qu'à une réponse indiquant que sa case postale serait ouverte le 3 avril 2023 à la gare. Pas un mot sur les causes de cette décision. Pas un mot sur les intentions de La Poste concernant l'office de la vieille ville de Delémont.

Si plus rien n'est à faire pour sauver les cases postales, il n'en est pas de même pour le sauvetage de l'office postal de Delémont 2. Car la recherche de profit malade des responsables actuels de La Poste peut nous faire craindre que ce service disparaisse dans un avenir proche. Nous pensons qu'il faut anticiper leurs décisions plutôt que réagir une fois qu'elles ont été annoncées. En effet, les interventions récurrentes que nous avons soutenues lors de fermetures d'offices postaux dans le Jura ont eu un effet plus que réduit, démontrant qu'une fois la décision prise, elle ne peut être remise en cause.

C'est pourquoi nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

1. Estime-t-il, comme nous, que La Poste doit continuer d'assumer un service universel digne d'un service public qu'elle doit rester ?
2. En se basant sur les risques évidents de fermeture de l'office postal de Delémont-Ville, entend-il prendre langue avec La Poste pour connaître ses intentions quant à la réduction du nombre d'offices postaux dans le Jura ?
3. Pour renforcer sa démarche, envisage-t-il de développer un mouvement dans lequel d'autres organes, comme les communes par exemple, pourraient s'impliquer pour appeler La Poste à rester un service public de qualité sur le territoire jurassien ?

Réponse du Gouvernement :

La disparition d'un service quel qu'il soit n'est jamais une bonne nouvelle. Cela dit, selon les informations données par La Poste elle-même, moins de 50% des cases postales situées au sein de l'office Delémont 2 étaient utilisées. Une utilisation que La Poste a jugé économiquement insuffisante, ce qui explique sa décision de les fermer. Delémont n'est d'ailleurs par le seul exemple récent, puisque les cases postales du quartier de Saint-François à Lausanne vont également être fermées. Il faut toutefois rappeler que le service des cases postales est devenu payant dès le début de l'année 2022, ce qui explique certainement l'utilisation réduite de ce

service par la population puisqu'il est désormais moins attractif. Au-delà de la question des cases postales, l'auteur de la question s'inquiète de manière générale du niveau de service public offert par La Poste sur le territoire cantonal en général et à Delémont en particulier. Dans le cas de La Poste, il s'agit de la notion de service universel. Ce dernier est défini dans la loi et dans l'ordonnance sur La Poste, qui a été modifiée en 2021.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées.

Réponse à la question 1 :

Le Gouvernement tient en effet à ce que La Poste maintienne un service universel de qualité. Pour ce faire, elle doit respecter les bases légales en vigueur qui définissent ce service universel selon deux critères principaux : la distribution du courrier à tous les logements habités à l'année et l'accès aux services postaux via un office, une filiale ou des services à domicile à moins de 20 minutes à pied ou en transports publics pour 90% de la population. Les cases postales ne font pas partie de la définition du service universel. Dans le canton du Jura, La Poste respecte les bases légales. A noter que les Chambres fédérales doivent toujours traiter sur le fond une initiative jurassienne en matière fédérale du député Raphaël Ciocchi, adoptée par ce Parlement en 2017 et qui a pour objectif notamment de renforcer la notion de service universel. Le Conseil des Etats vient de se donner un délai supplémentaire jusqu'en 2025 pour traiter cette initiative, puisque le DETEC est en train d'examiner le mandat de service universel en lien avec la digitalisation. Ce processus est suivi par la délégation aux affaires extérieures de la Chancellerie cantonale.

Réponse à la question 2 :

Le Gouvernement n'a pas connaissance de risques évidents de fermeture de l'office postal de Delémont-Ville ni d'autres offices sur le territoire cantonal. Une rencontre entre la direction du réseau postal de La Poste suisse et le Gouvernement a lieu chaque année comme le prévoit l'ordonnance sur la Poste. Le dialogue entre les autorités cantonales et La Poste est donc institutionnalisé. Lors des dernières rencontres de 2021 et de 2022, La Poste Suisse a assuré au Gouvernement qu'elle n'avait aucun projet de réduction du nombre d'offices postaux dans le canton du Jura. La Poste a été contactée au niveau technique ce printemps et a confirmé sa position. Par ailleurs, l'Etat participe également à maintenir l'attractivité des offices de poste pour la population puisqu'elle a développé un partenariat avec La Poste afin de proposer dans les offices un soutien à l'utilisation du Guichet virtuel cantonal. A la lumière de ce partenariat innovant et qui suscite l'intérêt de plusieurs autres cantons, le Gouvernement estime qu'il serait malvenu que La Poste envisage de nouvelles fermetures d'offices sur le territoire cantonal.

Réponse à la question 3 :

Le Gouvernement ne souhaite pas initier de mouvement dans ce sens. En effet, les relations entre La Poste et le Canton sont multiples et concernent aussi bien le service universel, les transports régionaux et le développement numérique par exemple. Le Gouvernement cherche donc à développer une politique de collaboration globale avec La Poste qui vise notamment à favoriser le développement de l'emploi sur le territoire cantonal. Cela dit, la Chancellerie est

à disposition des communes pour évoquer d'éventuels craintes ou conflits avec le Géant jaune. Par ailleurs, en cas de recours d'une commune à la PostCom, les autorités cantonales sont systématiquement consultées et peuvent faire valoir leurs arguments. Le Gouvernement jurassien tient à un service public de qualité de la part de La Poste Suisse. Hormis l'annonce de la fermeture du service de cases postales à Delémont-Ville, il n'a toutefois pas aujourd'hui d'informations qui lui feraient craindre une péjoration importante de ce service public. Il reste toutefois très attentif à l'évolution de la situation.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis partiellement satisfait et je demande à m'exprimer.

La présidente : Vous disposez d'une minute.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Si je suis partiellement satisfait, c'est parce que bien que la loi ait été modifiée en 2021 pour limiter le service postal, un service universel, je considère que les autorités inférieures aux autorités fédérales doivent continuer d'attendre de La Poste des services dignes d'un service public. Ensuite, contrairement à ce qu'imagine le Gouvernement, il faut s'attendre à une fermeture très prochaine de l'office postal de Delémont-Ville. En imposant aux utilisateurs des cases postales de ce secteur de se rendre à l'office de la gare, on impose également sournoisement l'utilisation de cet office principal pour d'autres services pour lesquels la baisse qui sera constatée à l'office situé en ville justifiera d'ici peu sa fermeture. Le fait qu'il n'y ait pas d'annonce aujourd'hui ne signifie pas que des calculs ne sont pas déjà opérés par La Poste.

6. Motion no 1461

Pour des apports de la Banque nationale suisse (BNS) hors budget Yann Rufer (PLR)

Les finances cantonales doivent relever des défis particuliers ces dernières années. En plus de la pandémie de la COVID-19, notre canton doit faire face à un déficit structurel qui existe quasiment depuis son entrée en souveraineté. Aujourd'hui, la situation de notre canton est biaisée par plusieurs éléments externes. Tout d'abord, d'un côté, la péréquation financière fédérale et, de l'autre, les apports (ou non) de la Banque nationale suisse (BNS). Ces derniers sont réglés via une convention entre la Confédération, les cantons et l'institut monétaire helvétique. Le versement ou non du montant de la convention est dépendant du résultat annuel de l'établissement, ceci en prenant en compte le niveau des réserves pour fluctuations monétaires.

Le déficit abyssal de la BNS en 2022 empêche tout versement à la Confédération et aux cantons sur l'année 2023. Certes, il s'agit d'un exercice exceptionnel qui est à mettre en relation avec la lutte que mène la BNS face à l'inflation générée par le goulet d'étranglement de la machine de production mondiale suite à la pandémie et par l'augmentation du coût des matières premières énergétiques dues à la guerre en Ukraine.

Cela étant, le budget de la RCJU prend toujours en compte un nombre important de parts de la BNS. Ceci alors que plusieurs autres cantons n'en comptent aucune ! Cette

situation biaise le budget de notre canton, rendant sa situation meilleure alors que des fluctuations non maîtrisables entrent en jeu.

En retirant l'apport de la BNS du budget de fonctionnement de l'Etat, on élimine un aspect externe peu prévisible et qui doit rester considéré comme extraordinaire. Ce d'autant plus que les résultats annuels de la BNS arrivent après le traitement du budget par le Parlement. Le produit de la BNS devrait alors être crédité sur le fonds de fluctuation conjoncturelle ou un autre compte jugé approprié par le Gouvernement.

Nous demandons au Gouvernement jurassien de créer les bases légales afin de ne plus intégrer les versements de la BNS au budget de la RCJU mais dans le fonds de fluctuation conjoncturelle ou sur le compte que le Gouvernement juge le plus approprié. Ceci afin d'obtenir un décalage entre le versement depuis la BNS et l'intégration du montant au budget.

M. Yann Rufer (PLR) : Le but visé par ma motion n'est pas de réduire les moyens de la RCJU, mais bien de permettre d'éliminer une certaine volatilité et de ne pas compter de manière directe sur une manne qui est totalement extérieure et non maîtrisable par notre Canton. Si l'on prend la situation des comptes de l'Etat depuis 2007, date la plus éloignée où l'on peut obtenir les détails des comptes, on remarque que la BNS a contribué pour 151,6 millions de 2007 à 2019. J'exclus volontairement les années 2020, 2021 et 2022 qui sont teintées de l'impact du COVID et revêtent une situation particulière. Lors de cette même période, le résultat cumulé des comptes de l'Etat est négatif de 11,35 millions, soit un déficit annuel moyen de 870'000 francs, ceci alors que la loi sur les finances oblige notre Etat à obtenir un équilibre budgétaire à moyen terme.

Fait intéressant, à chaque fois que la manne de la BNS a été moins importante que les années précédentes, les comptes de l'Etat ont présenté un déficit plus prononcé. Ce fut notamment le cas pour les années 2012 et 2013. Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le fait d'avoir mis directement dans le budget les apports de la BNS a permis de, au mieux, cacher notre déficit structurel et éviter de devoir prendre des décisions pérennes difficiles.

Un autre élément qui doit nous faire réfléchir sur notre fonctionnement est le fait que les impôts des personnes physiques et morales n'ont pas cessé de croître ces dernières années. Ils se sont montés à 265 millions en 2007, pour se situer à 362 millions en 2019, soit près de 100 millions d'augmentation en 13 ans.

Il faut se rendre à l'évidence, les charges augmentent plus vite que les produits et ne permettent pas d'obtenir un équilibre à long terme. Donc, si l'on prend les deux éléments cumulés, soit les apports de la BNS et l'augmentation des impôts des personnes physiques et morales depuis 2007 jusqu'en 2019, on obtient une augmentation des moyens de la RCJU pour 249 millions et un déficit cumulé de 11 millions.

La progression fiscale de 37%, couplée à la manne de la BNS, n'arrive pas à enrayer le déficit. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les charges cantonales progressent plus vite que les revenus ordinaires et extraordinaires. Dès lors, je pense qu'il est inutile de rappeler que le Plan équilibre était une nécessité absolue, même si les plans d'austérité affectent forcément la population et fragilisent certaines prestations offertes par l'Etat.

Alors pourquoi enlever la manne de la BNS des budgets de l'Etat, me direz-vous ? Il faut déjà se rendre compte que cet argent n'est pas retiré des comptes de la RCJU. C'est juste qu'il alimente le fonds pour réserve conjoncturelle qui devrait, dans le cas présent, mieux porter son nom et son utilisation qu'actuellement. En agissant de la sorte, on élimine une incertitude lors du débat du budget. Imaginez, vous êtes une famille jurassienne et vous faites votre budget. Vous savez que vous tirez le diable par la queue et vous faites en sorte de pouvoir tourner sur une année. Vous mettez toutes les possibilités d'entrées, soit l'argent que vous touchez pour les enfants à leurs anniversaires, les cadeaux de Noël, les fêtes particulières. En agissant de la sorte, on est sur la corde raide et on est totalement dépendant d'un événement que l'on ne maîtrise pas et qui peut nous mettre en difficulté.

Mais je tiens également à rassurer, il n'est pas question que cette motion ne serve à réduire le déficit de l'Etat ou ne soit capitalisée bêtement, serais-je tenté de dire. Le montant pourra être prélevé depuis la réserve sans aucune restriction. Il s'agit juste de ne pas intégrer cet hypothétique montant dans le budget de l'Etat. C'est pour éviter que cette manne occulte la réalité du budget et ainsi ne fasse qu'augmenter notre dépendance vis-à-vis de celle-ci que la présente motion a été déposée. Si elle devait être acceptée, il y aurait une année de transition avec un impact négatif et ensuite les budgets seraient épurés et évolueraient normalement.

Dans son argumentaire, le Gouvernement mentionne que les autres cantons ne fonctionnent pas de la sorte, c'est vrai, mais les autres cantons ont traditionnellement été beaucoup plus prudents dans le nombre de parts de la BNS prises en compte dans le budget. Cela revient presque, pour plusieurs cantons, à ne pas en tenir compte, tant l'impact sur leur budget est réduit.

Le Gouvernement ne voit aucun avantage dans cette modification. Voici pour moi les avantages que cela procure. Tout d'abord, cela permet d'éliminer dans le budget un élément externe non maîtrisé et non maîtrisable. Ensuite, cela permet d'alimenter le compte pour fluctuation budgétaire. De nombreux cantons alimentent d'ailleurs ce fonds permettant de réduire les effets néfastes en cas de récession économique ou de situation extraordinaire comme celle de la COVID. Ainsi, le canton d'Argovie possède un montant cumulé de la BNS de près de 800 millions et envisage de réduire son endettement afin de réduire l'impact des taux d'intérêt qui sont redevenus positifs.

Il est clair que cela peut créer un déséquilibre sur une année, mais étant donné qu'aucun versement n'est prévu par la BNS à courte échéance, cela ne devrait même pas impacter un exercice budgétaire. Contrairement à l'argumentaire du Gouvernement, je ne vois pas d'obstacle insurmontable, si ce n'est celui de la facilité de rester dans sa zone de confort. En effet, la situation actuelle n'a fait qu'occulter ou diminuer la réalité du déficit structurel. En acceptant cette motion, on saura exactement quel impact aura le versement de la BNS. De plus, un apport normal ou supplémentaire ne pourra qu'améliorer la situation des comptes de l'Etat sans que l'on ait dû compter dessus au niveau budgétaire. Pour finir, cette modification n'aura pas d'impact supplémentaire sur le plan d'économies puisque l'on n'extrait pas la manne de la BNS des comptes et que l'on permet d'utiliser ce montant dans le fonds pour politique structurelle.

Pour toutes les raisons évoquées, je vous remercie de

bien vouloir soutenir la motion.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : La demande posée par la motion no 1461 est la suivante et Yann Rufer vient de l'expliquer à la tribune : ancrer légalement la suppression de la budgétisation des parts de la BNS et prévoir leur affectation dans un fonds ou une réserve conjoncturelle permettant d'obtenir un décalage entre le versement de la BNS et l'intégration effective du montant au budget.

En préambule, il importe au Gouvernement de rappeler qu'actuellement l'ensemble des cantons budgétise les parts de la BNS selon le même procédé, certes pas forcément le même nombre de parts, mais selon le même procédé. En effet, les cantons préparent tous une estimation de la part BNS pour leur budget. Il en va de même d'ailleurs pour la Confédération. Celle-ci est ensuite approuvée par les parlements dans le cadre du processus budgétaire. Dans l'estimation des revenus BNS proposée par le Gouvernement à l'attention du Parlement, différents facteurs sont pris en compte, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation financière de la BNS.

Si nous revenons au budget 2023, qui a subi les décisions de la BNS de manière particulièrement sensible, le Gouvernement avait anticipé une réduction des recettes lors des arbitrages en été 2022. Toutefois, ce n'est qu'en automne 2022 que le risque d'absence de versement s'est de plus en plus dessiné.

La question qu'il convient donc de se poser ici est : Qu'est-ce qui a empêché, lors de l'établissement du budget 2023, de renoncer au dernier moment, comme il était possible de le faire, aux recettes en provenance de la BNS qui représentaient, je le rappelle, 22 millions ? Est-ce l'absence d'une base légale telle que proposée par la présente motion ? Je vous le demande, Mesdames et Messieurs les Députés. Eh bien non, la base légale actuelle permet déjà de ne pas tenir compte des montants de recettes de la BNS et, cas échéant, d'alimenter la réserve pour politique budgétaire. Ainsi, lors de l'établissement du budget 2023, cette possibilité était tout à fait offerte et il aurait pu être arbitré de renoncer à ces montants. Il faut toutefois être honnête, renoncer aux recettes en provenance de la BNS au budget 2023 exigeait de trouver 22 millions d'économies en plus du Plan équilibre 22-26. Ce n'est donc aujourd'hui pas l'absence d'une base légale mais bien notre capacité financière qui nous corsète.

Comme la motion fait référence aux autres cantons, je me permets à mon tour de m'y référer. Pour ce budget 2023, seuls cinq cantons ont finalement renoncé à prévoir les parts de la BNS et ce choix s'est effectué sans base légale, sans contrainte légale. La très grande majorité des cantons a ainsi bien laissé les parts BNS prévues au budget 2023. Toujours au niveau intercantonal, aucun canton n'a, à ce stade, introduit une disposition légale concernant l'affectation de l'ensemble des montants de la BNS. Cette comparaison avec les autres cantons nous a été confirmée par le secrétariat de la Conférence des directeurs des finances. Le Canton de Neuchâtel est le seul ayant introduit une disposition légale dont la contrainte se limite à devoir affecter au moins la moitié des revenus jugés extraordinaires de la Banque nationale suisse. Même sous cette contrainte limitée, il garde la marge de manœuvre du montant à inscrire au budget annuel.

Au niveau juridique, la démonstration est établie que la

base légale est actuellement suffisante pour, si cela est souhaité par la majorité du Parlement, renoncer aux recettes de la BNS. Alors pourquoi s'infliger politiquement une contrainte supplémentaire à celle du mécanisme du frein à l'endettement déjà en vigueur ? Le Gouvernement n'y voit, Monsieur le Député, aucun avantage. Les avantages que vous avez signifiés à la tribune peuvent effectivement être pris en considération mais, dès aujourd'hui, cela peut déjà être réalisé par le Gouvernement, par le Parlement, s'ils décident d'en faire une priorité. Politiquement, les membres du Gouvernement et du Parlement sont élus pour faire des choix, définir des priorités qui varient en fonction du contexte social, économique, environnemental, politique. Et ces dernières années n'ont pas manqué de changements de paradigme. Ce qui était vrai hier ne l'est plus forcément aujourd'hui et même si cela paraît lointain, en l'espace de trois années, les collectivités ont été fortement sollicitées par un environnement changeant.

Les attentes à l'égard du canton peuvent rapidement prendre de l'importance tant pour soutenir la population, que les entreprises, que le système de santé. Le Gouvernement en veut pour preuve la pandémie, les problèmes potentiels d'approvisionnement en électricité, la migration importante en lien avec la guerre en Ukraine. Tous ces exemples démontrent qu'il s'est agi de trouver au budget des solutions et des ressources pour face à ces nouveaux défis. De plus, ces événements se sont déroulés avec des ressources limitées par la réforme de la RFFA. Vous l'aurez compris, le rôle du Canton peut varier rapidement, comme ses missions et ses prestations, donc, comme ses budgets.

Dans ce contexte, le Gouvernement ne voit pas l'avantage de supporter une telle contrainte mécanique supplémentaire au choix de la proposer dans les budgets et ce n'est pas par facilité, je vous l'assure. Tout cadre légal ainsi ajouté à la gestion de l'Etat réduit, il faut en convenir, son agilité à adapter son intervention. Cette capacité limitée à faire des choix s'inscrit de plus dans de nombreux défis au niveau cantonal. Il peut être évoqué, à titre exemplatif, l'accueil de Moutier, le Plan Climat ou encore la révision de la taxe des véhicules.

Finalement, sous l'angle des conséquences financières, inutile de vous rappeler que pour atteindre les 40 millions définis dans le Plan équilibre 22-26, il convient encore à ce jour de trouver quelque 14 millions dès 2027, et ce de manière structurelle. Autant le dire, accepter la motion revient à exiger des compensations financières, soit des efforts substantiels supplémentaires dans les principales dépenses du budget que sont la santé, la formation et le social, ou alors à pouvoir compter sur de nouvelles recettes.

Mesdames et Messieurs, la situation financière est sensible, de nombreux efforts ont été faits et devront encore être entrepris. Gardons la marge de manœuvre décisionnelle actuelle dont nous disposons et concentrons-nous sur les défis financiers importants à venir afin de retrouver en priorité des finances saines et durables pour l'Etat. Par conséquent, le Gouvernement vous invite à rejeter la motion.

M. Pierre-André Comte (PS) : Le groupe socialiste partage le point de vue du Gouvernement dans le rejet de votre motion, Monsieur le député Rufer. Intégrer les parts de la BNS dans le budget cantonal n'est bien sûr ni une obligation, ni à l'inverse une interdiction. L'Etat dispose comme bon lui semble de l'apport de la Banque nationale. Qu'il le fasse alors que la prévisibilité de la situation financière ne laisse

pas d'inquiéter n'a aucun rapport avec une quelconque imprévoyance, ni avec une solution de facilité, encore moins avec une hypothétique dissimulation. Les cantons doivent pouvoir disposer de cette marge de manœuvre en dehors de laquelle, en certains cas, ils devraient se heurter à l'impasse budgétaire et rompre ainsi, pour ce qui nous concerne, avec le frein à l'endettement. Et cette marge de manœuvre doit rester mobile et opérationnelle à nos yeux.

Y a-t-il dans votre proposition une volonté d'influer sur l'établissement du budget sans soumettre certaines orientations politiques aux débats parlementaires ? Je ne crois pas que ce soit votre intention, à moins que je me trompe. En tous les cas, comme la question pourrait théoriquement se poser, je me permets sans préjuger de l'évoquer. Il y a pour moi, Monsieur le Député, et ceci est une remarque personnelle, une lacune politique importante dans votre proposition. J'y vois celle d'un affaiblissement du fédéralisme, dans la mesure où, en regard du fédéralisme coopératif qui pousse à la solidarité des cantons mais aussi de la Confédération, le fait d'entraver le recours des plus faibles aux parts prévisibles de la BNS dans l'établissement de leur budget revient à renier leur habileté à se mouvoir dans l'enceinte démocratique fédérale sans y être montrés du doigt ou y être contestés d'une manière ou d'une autre. Vous connaissez mon attachement au fédéralisme que certains sapent à longueur de journée. Je ne pouvais donc pas me dispenser d'y faire appel.

Voilà, Monsieur le Député, les raisons pour lesquelles je refuserai votre motion et, avec moi, le groupe socialiste unanime.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Voici une nouvelle intervention de la droite de ce Parlement qui vise en fait à réduire les dépenses publiques. Ne pas intégrer les rentrées possibles et souhaitables de la BNS dans le budget cantonal revient à imposer de nouvelles économies pour respecter le frein à l'endettement une première année au moins.

Nous le savons, et c'est tellement évident que même le Gouvernement s'en est rendu compte, les efforts attendus devront se faire dans les domaines essentiels que sont la santé, la formation et le social. Pour aller jusqu'au bout de votre volonté, qui comprend en fait l'idée de ne prendre en compte dans le budget que les rubriques maîtrisées directement et complètement par l'Etat, je vous propose de revoir votre intervention en la retirant et d'en déposer une nouvelle avec le titre suivant : « Pour des charges et revenus de transfert hors budget ». Je vous garantis que je soutiendrai votre intervention car les charges de transfert étant supérieures aux revenus de plus de 80 millions, ce serait un moyen efficace de respecter le frein à l'endettement. Même le Plan équilibre ne serait plus très utile.

A force, depuis des décennies, vous êtes parvenus à imposer votre réflexion sur les conditions financières des collectivités. Pour vous, être sérieux, c'est vouloir baisser les dépenses publiques à tout prix. Vous vous évertuez à présenter la situation financière de ces collectivités, et vous le faites sans cesse pour le Jura, comme étant dramatique. Les solutions que vous préconisez pour améliorer cette situation, après avoir multiplié les cadeaux pour les grosses industries d'abord et les plus riches à travers les baisses d'impôts, c'est de réduire les dépenses essentielles pour une partie grandissante de la population dans laquelle ne se trouvent évidemment pas ceux que vous servez loyalement à longueur d'année.

Vos déclarations catastrophistes fatiguent. Les dépenses publiques ne tombent pas dans des trous noirs, contrairement aux milliards consentis pour sauver une banque condamnée maintes fois pour fraudes mais dans d'autres pays que le nôtre naturellement. Ces dépenses publiques financent les tâches fondamentales que sont l'éducation et la formation, la santé, les retraites, les prestations sociales, les indemnités de chômage, etc. Que des éléments qui font qu'une distribution, même partielle, des richesses atténue quelque peu, insuffisamment à mes yeux, le développement d'une société à deux vitesses, dans laquelle la différence entre les plus riches et les plus pauvres ne cesse de s'accroître.

Je sais, le fonctionnement que j'appelle de mes vœux a tendance à vous donner de l'urticaire. La dette publique jurassienne n'est pas si élevée. Lors de la récente présentation du rapport annuel de la BCJ, nous avons appris que les dettes hypothécaires des particuliers s'élevaient pour cette seule banque à 2,5 milliards. Bien sûr, vous rétorquerez que les propriétaires, majoritaires dans le Jura, peuvent faire valoir un patrimoine, mais il faut rappeler aussi que le Canton possède un patrimoine public très important, qu'il ne peut certes monnayer comme une habitation privée mais qui est indispensable au bon fonctionnement de l'Etat et qui répond à des besoins de la population.

Les dépenses fondamentales que j'ai évoquées et qui sont dans votre viseur sont à considérer comme des investissements qui évitent à terme des coûts sociaux bien plus importants. La BNS croule sous l'argent malgré des années difficiles. Mais comme pour les caisses-maladie, on ne veut pas qu'elle puise dans ses réserves gigantesques. C'est plutôt dans ce sens que nous devrions intervenir, faire en sorte que la BNS respecte la Constitution fédérale et garantisse un versement minimal obligatoire annuellement aux collectivités publiques.

Vous l'avez compris, nous refuserons cette motion qui n'a qu'un but, réduire les dépenses publiques utiles au plus grand nombre.

M. Boris Beuret (Le Centre) : Même si une certaine stabilité semble être de mise depuis quelques années, il devient évident que les résultats de la BNS ne sont plus aussi sûrs qu'on pourrait le souhaiter. Sans entrer dans les détails, l'économie mondiale est moins stable depuis quelque temps et les versements de la BNS aux cantons ne vont plus forcément de soi, alors qu'on les croyait acquis à moyen terme. D'autre part, le Canton du Jura fait face à un déficit structurel. Ce que cela veut dire concrètement, c'est que nous vivons au-dessus de nos moyens, même si de gros efforts sont en train d'être réalisés, ce que nous saluons. Il faut le reconnaître, le fait de constituer des budgets en spéculant à l'avance sur les montants que la BNS est censé nous verser est quand même problématique d'un point de vue de gestion financière. En travaillant de cette manière, nous comptons sur de l'argent que nous ne recevrons peut-être pas pour couvrir nos charges de fonctionnement. Ce n'est pas très responsable à mon avis.

La visibilité et la prévisibilité au niveau des finances cantonales seraient clairement améliorées si un décalage temporel était créé entre la décision de versement de la BNS, qui a lieu en janvier, et l'intégration de ces montants au budget, qui a lieu en automne de l'année précédente. Pour créer ce décalage, il serait nécessaire que l'argent en provenance

de la BNS soit versé dans la réserve conjoncturelle qui servirait alors de tampon et permettrait d'éviter de trop spéculer lors de la construction des budgets. En procédant de la sorte, nous aurions la certitude que l'argent que nous prévoyons d'utiliser est bien en notre possession et, j'en suis intimement convaincu Madame la Ministre des finances, que ce serait pour vous une facilitation et que cela n'empêcherait également nullement de jouir d'une certaine liberté d'action quant à l'utilisation de cet argent.

Contrairement à ce que dit le Gouvernement, je dois le dire, de manière surprenante, dans sa réponse, cela ne représente pas une diminution de sa marge de manœuvre, ni une soustraction supplémentaire de recettes, cela n'est nullement proposé dans la motion. Mais il s'agit bel et bien d'une amélioration de la visibilité et d'une gestion plus raisonnable des finances publiques. Et là, j'aimerais rassurer mes collègues Meury et Comte qui ont l'air de se faire beaucoup de souci sur ce nouveau mécanisme proposé. Je suis convaincu qu'il ne faut pas agiter le drapeau pour faire peur aux gens. C'est un simple mécanisme qui permet d'utiliser l'argent une fois que nous sommes sûrs qu'il est à notre disposition.

Et dire que le Parlement aurait tout loisir de retirer les montants de la BNS quand on lui présente le budget me surprend également un peu. Concrètement, ce n'est quand même pas évident de venir biffer x millions dans le budget au dernier moment autour du 15 décembre.

Vous l'aurez compris, le groupe Le Centre soutiendra à l'unanimité la motion de notre collègue Yann Rufer, non pas pour compliquer les choses mais bien dans le but d'améliorer la qualité de notre gestion des finances publiques.

M. Romain Schaer (UDC) : La motion no 1461 est le fruit des différentes réflexions menées ces derniers mois au niveau du Plan équilibre, respectivement de la mise ou de la prise de conscience inédite, pour reprendre une formulation éclairée de notre député VERT-E-S Laville, de la situation financière urgente dans laquelle se trouve notre Canton.

Le groupe UDC comprend aisément la position du Gouvernement et l'appel du pied à ne pas figer dans une loi le parage des apports de la Banque nationale suisse (BNS) hors budget. Effectivement, le Parlement a toute latitude pour parquer tout ou partie de l'apport théorique de la BNS dans ses budgets. Mais vu les forces politiques actuelles, il est fort probable que cet apport serait hors budget et la prochaine législature éventuellement l'inverse, ce qui ne serait souhaitable ni pour les finances, ni pour le paysage politique. Des camarades, oui, mais pas trop. De plus, connaissant la discipline budgétaire du Parlement, une autocensure n'est pas si inutile que cela. D'ailleurs, les gains extraordinaires de la BNS trouveront assurément preneur sans grand effort. Pour cela, nous pouvons compter sur les fines idées de nos camarades, quoique nous pourrions presque régater dans la même catégorie parfois, comme quoi l'argent n'a pas d'odeur.

Cette motion n'est pas une épée de Damoclès sur le Gouvernement mais bien plus sur le Parlement qui doit prendre des mesures structurelles pour sauver le soldat République et Canton du Jura. Les fruits défendus de la BNS seront là comme une cerise sur le gâteau et non plus pour boucher les trous structurels. Un amaretto ou un limoncello pour la digestion. Alors oui, cette mesure fixe une contrainte budgétaire supplémentaire mais nécessaire pour repenser l'Etat rapidement, sans oreiller de paresse.

Quant au fédéralisme, chers camarades, je le défends tout aussi fortement que vous, voire même plus. Mais ici, le fédéralisme n'a rien à faire, bien sûr que non, parce que le fédéralisme est là pour l'ensemble et la BNS n'a rien à voir avec le fédéralisme. On ne discute pas du partage de la fortune mais simplement la disposition de la fortune éventuelle et théorique. C'est pour cela que le groupe soutiendra la motion, pour le bien du ménage cantonal.

M. Quentin Haas (PCSI) : Notre groupe parlementaire a étudié la proposition avec attention et a été sensible aux arguments apportés notamment par le dépositaire de l'intervention. Notre groupe ne remet pas en cause qu'un montant hypothétique tel que celui de la BNS puisse avoir des conséquences sur la manière dont nous abordons notre budget, ça semble évident. Je vais vous faire grâce d'une longue énumération quant à l'utilité du denier public dans le fonctionnement de notre Etat, vous en êtes toutes et tous évidemment bien conscients, on a eu largement l'occasion d'en discuter lors de nos dernières séances parlementaires en particulier.

Cependant, notre groupe entend les commentaires du Gouvernement, notamment au regard des nombreux problèmes potentiels liés à cette proposition. Le cas de la création d'une nouvelle contrainte légale en lieu et place d'une décision de plénum a particulièrement intéressé notre groupe parlementaire qui y a accordé un poids tout particulier. En effet, imposer une contrainte légale à notre canton n'existant nulle part ailleurs en Suisse nous semble particulièrement dangereux ou tout du moins délicat.

Bien que nous entendions les remarques soulevées dans le développement du texte, notre groupe est d'avis qu'une marge de manœuvre reste nécessaire, notamment pour assurer un travail parlementaire efficace et serein au regard justement, je vous le rappelle, des derniers mois passés au sein de cette assemblée.

De fait, au regard de ces arguments, notre groupe refusera la proposition faite dans sa majorité et vous enjoint à faire de même.

M. Yann Rufer (PLR) : J'ai bien entendu tous les arguments qui ont été mentionnés ici à la tribune. Au niveau du Gouvernement, je comprends tout à fait qu'il ne souhaite pas avoir une contrainte légale supplémentaire. Mais le problème, c'est qu'on n'a jamais été conservateur dans l'utilisation des parts de la BNS au niveau des budgets cantonaux. On a toujours pris le maximum qu'on pouvait prendre. Et à mon avis, ça a conduit à la situation que l'on vit à l'heure actuelle avec, qu'on le veuille ou non, un déficit structurel qui a été caché par ces apports durant toutes ces années. Vous avez entendu ce que j'ai dit tout à l'heure : sur une période de 13 ans, ça représente 151 millions. Ce n'est donc pas rien, ce que l'on a reçu pendant cette période. Mais ces 151 millions ne sont pas perdus, c'est-à-dire que si on avait adopté cette motion il y a 13 ans, on aurait pu les utiliser pour les tâches de l'Etat sans aucun problème. C'est juste qu'on n'en tient pas compte dans le budget. Ainsi, faire croire que cet argent est perdu, c'est faux. Cet argent n'est pas perdu, il est utilisé par la suite dans les comptes. Il y a juste un décalage au niveau du budget.

En ce qui concerne le fédéralisme, je rejoins le député Schaer. Je ne comprends pas qu'on vienne mettre le fédéralisme là-dedans. C'est une manne qui nous est acquise et qui va nous revenir. En modifiant cette base légale, la BNS

ne va pas nous dire : « Vous avez modifié votre base légale, on va diminuer le montant qui vous est imparti ». Ce n'est absolument pas le cas. Et cette manne sera utilisée par la République et Canton du Jura.

En ce qui concerne les VERT-E-S et CS-POP, cher député Meury, vous voyez un affaiblissement dans ceci. Moi, je ne vois pas un affaiblissement. Je pense que la seule façon de voir un avenir positif et radieux pour le Canton, c'est d'avoir des finances saines. Et pour avoir des finances saines, il faut mettre en place quelque chose pour y parvenir. Quand vous dites que l'on prend toujours aux mêmes, qu'on a baissé les impôts et tout ceci, il ne faut oublier que de 2007 jusqu'à maintenant, les impôts ont augmenté de 100 millions, les recettes fiscales ont augmenté de 100 millions. Alors dire qu'on prend toujours aux mêmes et qu'à un moment donné on ne fait que diminuer les moyens de l'Etat, c'est faux. Les recettes de l'Etat au niveau de l'imposition des personnes physiques et morales ont augmenté de 37% dans la période de 2007 à 2019. Il faut donc arrêter de dire qu'on diminue constamment les moyens.

Là où on n'est pas d'accord, je l'ai remarqué dans certaines discussions avec certaines personnes de gauche, c'est que vous voyez la dette publique comme un moyen, alors que moi je vois la dette publique comme un danger. Je vois un danger pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, on a 500 millions d'endettement au niveau de la République et Canton du Jura. Quand on est entré en souveraineté, on avait une fortune et un endettement qui faisaient qu'on avait une fortune de 1 milliard. En 40 ans, on a utilisé 1 milliard à notre disposition. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? La fortune du Canton est proche de zéro et l'endettement est à 500 millions. 500 millions, si on fait un taux d'intérêt à 3% à dix ans, c'est 15 millions. Ces 15 millions, c'est ce que l'on doit payer pour notre dette. Ces 15 millions, c'est ce que l'on ne peut pas utiliser dans la santé, dans le social, dans les routes, dans l'éducation, dans tout ce que vous voulez.

Plus on augmente la dette, moins on a de moyens pour travailler et faire en sorte de payer les coûts de l'Etat. Par rapport à ça, comparer les 500 millions de l'endettement du Canton avec les dettes hypothécaires des particuliers, c'est comparer des pommes avec des poires, parce que la dette hypothécaire est liée à un objet, la dette du Canton est ici uniquement liée à sa note. Si l'endettement du Canton du Jura augmente, notre dotation va se dégrader, puis les intérêts qu'on devra payer vont augmenter.

A un moment donné, le mécanisme que je propose, ce n'est ni plus ni moins que de ne pas utiliser l'argent qu'on touche à Noël ou pour les anniversaires et qui est totalement extraordinaire et totalement volatile, dans un monde qui est de plus en plus volatile. Vous l'avez énoncé, Madame la Ministre, les marchés financiers sont pour beaucoup dans l'attribution ou non des fonds de la BNS et je pense justement que c'est un bon outil pour que les finances cantonales soient saines à moyen et long termes.

Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances : J'entends bien vos propos, Monsieur le député Rufer, quand vous dites à la tribune : « Ce sont des outils, ce serait un outil qui nous permettrait de lisser les dépenses et les recettes, d'avoir quelque chose de beaucoup plus prévisible ». Evidemment, tout le monde au sein de cette assemblée est sensible à ces arguments et quand encore on articule le chiffre de 151 millions qui ont été perçus depuis le début du

versement des parts de la BNS, ça laisse augurer une situation qui pourrait être rêvée suite à l'adoption de cette motion.

Je ne partage malheureusement pas vos propos et croyez bien que le Gouvernement et moi-même, en tant que ministre des finances, serions bien heureux de pouvoir disposer d'une manne et d'une provision aujourd'hui constituée des montants de la BNS. Mais il faut aujourd'hui raison garder par rapport aux finances cantonales et se dire que les montants qui ont été versés et affectés dans les budgets pour différentes dépenses depuis le début des versements de la BNS ont été arbitrés.

Ce Parlement, ce Législatif, le Gouvernement, depuis des années, ont pu définir des priorités, ont décidé d'investir dans des projets ou dans des prestations qu'il était indispensable de développer. Et aujourd'hui, se dire qu'on aurait pu affecter différemment ou mieux ou bénéficier d'un montant pour face à d'autres défis, je l'entends, mais je ne pense pas qu'on puisse aujourd'hui estimer que le Canton a fait preuve de légèreté dans l'affectation de ses moyens financiers, bien au contraire.

J'aimerais quand même vous sensibiliser à quelques points, Mesdames et Messieurs les Députés, sur la décision importante que vous êtes amenés à prendre aujourd'hui. Tout d'abord, pendant une année au moins, il s'agira de pouvoir ficeler un budget de l'Etat sans aucune part de la BNS. Croyez bien que dans ce contexte-là, les investissements de l'année en question, mais également les charges et le fonctionnement de l'Etat, seront mis dans une très grande difficulté. Ainsi, pendant une année au minimum, il faut être conscient que des efforts substantiels devront être faits par rapport aux charges, des solutions devront peut-être être trouvées par rapport aux recettes et, enfin, les investissements, vous le savez, par le calcul du frein à l'endettement, devront probablement être réduits au strict minimum. En tous les cas, une année de disette est annoncée par l'adoption de cette motion.

Ensuite, j'aimerais également vous sensibiliser à deux ou trois éléments. Il est vrai que durant ces dernières années, on a pu compter sur des montants supplémentaires et extraordinaires de la BNS. En parallèle, je vous rappellerai que les deux dernières années, nous avons eu moins de ressources du côté de la RPT. Ce sont presque 13 millions que nous avons cumulés en baisse au budget. Effectivement, ces montants sont venus compenser les baisses de montants qui venaient de la RPT. Ce sont également des années où nous avons dû faire face à la COVID et ce sont enfin des années où, malgré effectivement une hausse des recettes ces dernières années, nous avons fait face à des manques à gagner substantiels dans le cadre de la RFFA.

Nous sommes aujourd'hui en train de cumuler sur quelques exercices des réformes majeures : RPT pas aussi favorable que les années précédentes, COVID, événements extraordinaires et RFFA, changement majeur au niveau des finances cantonales. Et tout ceci, on le fait en parallèle à l'accueil de Moutier, à des défis majeurs sur le plan climatique pour lesquels des réponses doivent être données dans un contexte inflationniste où l'on voit aujourd'hui des besoins de la population jurassienne qui doit face à des charges toujours plus cumulées et des finances cantonales qui sont sensibles, on l'a déjà évoqué à la tribune. Alors croyez bien que je souhaiterais et que le Gouvernement serait content de pouvoir compter sur une manne au budget à prélever en décalage en toute sérénité parce que ces montants seraient garantis.

Je tiens aussi à revenir sur l'interpellation sur la BNS qui avait été développée. La BNS, lorsque les montants ont été octroyés sous forme de parts, c'était dans le but de pouvoir offrir cette prévisibilité aux cantons. On peut quand même vivement regretter ici à cette tribune le fait que, par rapport à ces versements de la BNS, malgré les engagements qui avaient été pris de part et d'autre pour lisser ces montants, parce que c'était bien la demande des cantons et des gouvernements au niveau suisse de pouvoir lisser ces montants, force est de constater que la volatilité des marchés n'a pas permis de rester sur la même ligne. Pour autant, j'entends les éléments. Monsieur le député Schaer, vous parlez d'un amaretto, mais on va être là dans des années où on ne va même pas pouvoir s'offrir un quelconque dessert pour le mieux.

Je pense que vous devez aujourd'hui vous rendre compte que le Législatif et l'Exécutif disposent des moyens qui nous permettent de définir des priorités, d'arbitrer, – et je serai la première contente si des arbitrages peuvent être faits et que les prestations peuvent être délivrées de manière qualitative et qu'en parallèle des montants de la BNS peuvent être budgétés dans une réserve – mais ayons confiance dans notre capacité, au niveau politique, à pouvoir prendre des décisions, à pouvoir orienter des décisions politiques. Ne muselons ni le Gouvernement ni le Parlement.

J'entends aujourd'hui que les députés montent à la tribune parce qu'ils ne font pas confiance à nos institutions. Excusez-moi, ça me désespère quelque peu. Ayons confiance, donnons-nous les moyens de faire face aux différents défis. J'entends également les propos qui ont été relevés à cette tribune, je suis sensible, le Gouvernement est sensible à cette volonté de pouvoir offrir davantage de sérénité dans les finances cantonales, mais ce n'est pas par cette motion que nous y parviendrons.

M. Yann Rufer (PLR) : Je demande une motion d'ordre, je demande le vote à bulletin secret.

(Cette requête est acceptée par plus de 20 députés.)

Au vote secret, la motion no 1461 est rejetée par 30 voix contre 30.

7. Question écrite no 3518

BAT, quels aménagements et avantages fiscaux, et pour qui ?

Rémy Meury (CS-POP)

Le départ de l'entreprise BAT de Boncourt, progressivement en 2023, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Un élément est évident et démontré, le seul profit motive la décision des dirigeants de cette société. Sa délocalisation prochaine dans un pays peu regardant sur les conditions de travail en est la preuve. On le sait, les conséquences sur les finances publiques de ce départ seront importantes. Tant pour la commune de Boncourt que pour l'État jurassien, les pertes s'élèveront à plusieurs millions de francs.

Le 31 août dernier, le responsable de la présente question écrite s'était déclaré satisfait de la réponse à sa question orale concernant la pratique jurassienne en matière d'avantages fiscaux faits aux entreprises qui s'implantent dans le canton. La conformité au droit semble respectée. Cela dit, en l'occurrence, la largesse très probable de l'Etat vis-à-vis de BAT ne semble pas être appréciée par cette entreprise

qui en veut toujours plus. Les contribuables jurassien-nes qui continueront de financer le fonctionnement de l'Etat, davantage peut-être ou en bénéficiant de moins de prestations en raison de la perte fiscale probable due à la fuite de cette multinationale, sont en droit de connaître jusqu'à quel point l'entreprise en question les sanctionne par sa recherche du profit maximum.

Autre élément important, le plan social adopté risque de ne pas avoir les mêmes effets fiscaux pour tout le monde. Il est plus que probable que BAT saura optimiser sa comptabilité 2023 pour y introduire les effets du plan social sur ses profits, et réduire ainsi une dernière fois dans le Jura sa contribution au bien commun. Les salarié-es domicilié-es en France devraient bénéficier d'un aménagement fiscal sur les montants perçus dans le cadre du plan social. Les contribuables vivant dans le Jura seront finalement les seul-es à être intégralement taxé-es sur le revenu provenant du plan social.

Nous demandons donc au Gouvernement de répondre aux questions suivantes, suffisamment larges pour que le secret fiscal ne soit pas prétexté :

1. La perte fiscale globale, commune et canton cumulé, avec le départ de BAT sera-t-elle de plusieurs millions ou plusieurs dizaines de millions ?
2. BAT a-t-elle bénéficié d'aménagements et avantages fiscaux et, si oui, le cumul de ces avantages se chiffre-t-il en millions ou dizaines de millions ?
3. Pour 2023, est-il exact que BAT pourra présenter les montants consentis pour le plan social comme des charges réduisant d'autant les profits de l'entreprise ?
4. De quels aménagements fiscaux bénéficieront en France les frontalier-ères qui percevront des montants du plan social de BAT ?
5. Des cantons suisses connaissent-ils des dispositions pour appliquer des aménagements fiscaux pour les indemnités perçues dans le cadre d'un plan social ?
6. Dans l'affirmative à la question 5, le Jura envisage-t-il de s'en inspirer pour présenter des modifications légales allant dans ce sens et de prévoir une application anticipée pour le cas de BAT ?
7. En cas de non-entrée en matière à la question 6, le Gouvernement reconnaît-il tout de même qu'il y a, dans la procédure chez BAT, une inégalité de traitement fiscal favorable à l'entreprise et aux employé-es frontalier-ères et défavorable aux employé-es établi-es dans le Jura ?

Précision : si le Gouvernement, dans un élan de transparence, veut donner des chiffres exacts à certaines questions ci-dessus, nous pouvons d'ores et déjà l'assurer de notre satisfaction, au moins partielle.

Réponse du Gouvernement :

En préambule, le Gouvernement s'étonne des termes utilisés par le dépositaire de la présente question écrite qui assimile le secret fiscal à un prétexte. A ce propos, il semble important de souligner que la garantie du secret fiscal est prévue dans la législation fédérale et cantonale. Elle fait, au demeurant, l'objet d'une abondante jurisprudence. La doctrine insiste à cet égard sur le fait que le secret fiscal constitue le pendant des obligations d'information très étendues pesant sur le contribuable. Celui-ci doit fournir des données souvent très détaillées sur sa situation financière et personnelle ; il convient donc que l'autorité fiscale à laquelle sont

confiées ces informations sauvegarde leur confidentialité. Dans ce cadre, la doctrine précise également que les autorités fiscales ne sont pas autorisées à transmettre des informations couvertes par le secret fiscal aux parlementaires fédéraux, cantonaux et communaux, en dehors des conditions légales ordinaires.

Le Gouvernement estime donc qu'il est nécessaire de garantir la protection du secret fiscal pour l'ensemble des contribuables jurassiens, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales. Il ose espérer que cette garantie satisfasse tout un chacun qui, si tel n'était pas le cas, pourrait être un jour directement concerné par la divulgation de ses données fiscales. Ainsi, la garantie du secret fiscal ne peut en aucun cas être considérée comme un simple prétexte. Enfin, le Gouvernement rappelle que la violation du secret fiscal peut être poursuivie pénalement.

Cela étant, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

Réponse à la question 1 :

De telles informations sont couvertes par le secret fiscal et, au risque de le violer, le Gouvernement ne peut pas apporter de réponse à cette question.

Réponse à la question 2 :

De telles informations sont couvertes par le secret fiscal et, au risque de le violer, le Gouvernement ne peut pas apporter de réponse à cette question.

Réponse à la question 3 :

La législation fiscale permet à toutes les personnes morales de faire valoir, en déduction de leurs bénéfices imposables, toutes leurs charges justifiées par l'usage commercial. Les charges salariales versées aux employés de BAT dès 2023 pourront donc être portées en déduction du bénéfice de l'entreprise qui les aura comptabilisées.

Réponse à la question 4 :

Le Gouvernement rappelle que les travailleurs frontaliers sont assujettis à l'impôt en France et que l'autorité fiscale jurassienne n'est donc pas compétente en la matière. Il ne lui est donc pas possible de répondre à cette question. Il est toutefois précisé que les indemnités perçues par les employés frontaliers de BAT dans le cadre du plan social seront intégrées dans la masse salariale brute servant de base de calcul pour les 4,5% de rétrocession de l'impôt entre la France et la Suisse.

Réponse à la question 5 :

En préambule, il convient de préciser qu'un plan social n'est pas destiné à être rendu public, car il s'agit d'un accord passé entre un employeur et ses salarié-e-s. L'imposition des indemnités perçues dans le cadre d'un plan social est globalement régie par la circulaire no 1 de l'Administration fédérale des contributions du 3 octobre 2002 intitulée « les indemnités de départ et les versements de capitaux de l'employeur ». En vertu de cette circulaire et des décisions arrêtées dans le cadre du plan social de BAT, le Gouvernement confirme que les indemnités perçues seront, à moins d'être imposées au taux de la prévoyance, considérées comme du revenu et imposées comme tel. En cela, l'autorité fiscale jurassienne applique les dispositions légales et la circulaire no 1 tant pour l'impôt d'Etat que pour

l'impôt fédéral direct. Concernant les autres cantons suisses, le Gouvernement n'a pas connaissance de dispositions légales permettant d'appliquer des aménagements fiscaux pour les indemnités perçues dans le cadre d'un plan social. Il ne saurait toutefois exclure des pratiques fiscales cantonales spécifiques.

Réponse à la question 6 :

Le Gouvernement renvoie à la réponse de la question 5 en précisant qu'aucune modification légale n'est prévue.

Réponse à la question 7 :

Comme mentionné dans les réponses ci-dessus, le Gouvernement rappelle que tous les types de contribuables concernés par la fermeture future du site de BAT seront imposés de manière conforme aux bases légales applicables. Chaque situation étant toutefois différente, il n'est pas possible de les appréhender sous l'angle du principe de l'égalité de traitement.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je ne suis pas satisfait et je demande à m'exprimer.

La présidente : Vous disposez d'une minute.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Pas satisfait, car le temps passé par le Gouvernement dans sa réponse à justifier, défendre le secret fiscal ne relève plus du prétexte mais du scandale. Le secret fiscal est une invention des bons et loyaux serviteurs de la finance pour permettre à celle-ci de réduire sa participation aux biens communs sans que cela se sache. Alors dire que le secret fiscal ne permet pas de donner de réponse est une chose, le présenter comme une formule protégeant tout le monde et non seulement les fraudeurs potentiels est un dérapage désagréable du Gouvernement sur ce point.

Autre étonnement, le refus de répondre au fait que les frontaliers engagés chez BAT bénéficieront d'aménagements fiscaux en lien avec le plan social, comme la loi française le prévoit, est particulièrement gênant. Cette réalité est connue de celui qui vous parle, mais pas seulement, également des employés de BAT puisque la direction de l'entreprise a évoqué cette particularité devant les 220 licenciés de l'entreprise. Se déclarer incompétent car c'est une autre autorité fiscale qui décide de tels aménagements est un peu court et est, cette fois le terme est approprié, un prétexte pour ne pas répondre à l'inquiétude de constater des inégalités de traitement en matière fiscale dans cette douloureuse affaire.

8. Question écrite no 3515 **Violences faites aux enseignants** **Roberto Segalla (VERT-E-S)**

La violence à l'école est devenue un sujet d'actualité pré-occupant, traité régulièrement dans les médias. On peut penser notamment au 19:30 de la RTS du 24 janvier 2023 qui traite le sujet avec le titre : « Deux enseignant.es sur trois en Suisse ont subi des violences, injures ou harcèlement ». Une étude de l'association faîtière des enseignants et enseignantes suisses (LCH) montre que deux enseignants sur trois ont été victimes de violence au cours de ces cinq dernières années. Cela représente environ 65'000 personnes.

Les données récoltées montrent que les enseignants sont principalement confrontés à quatre types d'agresseurs :

- Dans 36% des cas, il s'agit des parents (principalement des menaces ou insultes orales/écrites) ;
- Dans 34% des cas, ce sont des élèves de leur propre classe (principalement des menaces ou insultes orales) ;
- Dans 15% des cas, d'autres enseignants (principalement du mobbing) ;
- Et dans 11% des cas, de la direction de l'école (également du mobbing).

Les représentations du phénomène ont aussi sensiblement évolué, avec l'enseignant agressé qui doit être vu comme une victime et l'agression comme un problème de santé au travail. En outre, il est important de souligner que l'école en général connaît une pénurie d'enseignants, une partie de ceux qui sont formés quittent le métier et les jeunes ne sont plus vraiment attirés par une profession qui voit ses conditions de travail s'étioler. Il est donc crucial que des mesures soient prises pour protéger les enseignants et les aider à se sentir en sécurité dans leur lieu de travail, afin de préserver la qualité de l'enseignement et de maintenir l'attractivité de la profession.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

1. Une étude similaire à celle faite par LCH sur les violences faites aux enseignants a-t-elle été réalisée dans le Jura ?

Si oui :

2. Peut-il nous indiquer le nombre d'agressions tant physiques que verbales faites aux enseignants par des élèves dans le cadre de leur travail et ceci pour tous les niveaux d'enseignement obligatoire et postobligatoire ?
3. Peut-il nous indiquer le nombre d'agressions tant physiques que verbales faites aux enseignants par des parents dans le cadre de leur travail et ceci pour tous les niveaux d'enseignement obligatoire et postobligatoire ?
4. Peut-il nous indiquer le nombre d'agressions faites aux enseignants par des collègues ou supérieurs hiérarchiques dans le cadre de leur travail et ceci pour tous les niveaux d'enseignement obligatoire et postobligatoire ?
5. Peut-il nous indiquer quelles mesures ont été prises à la suite des agressions ?
6. Peut-il nous indiquer quelles initiatives ont été prises, sur le court et le long terme, pour soutenir ces enseignants agressés ?

Si non :

7. Entend-il mener une étude similaire à celle de LCH dans le Jura afin de répondre aux questions 2 à 6 ?
8. De plus, le Gouvernement peut-il nous indiquer si la formation des enseignants aborde cette problématique de la violence en donnant aux étudiants les outils nécessaires pour réagir à ces situations ?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement prend très au sérieux la question de la violence envers les enseignant-e-s, mais aussi toute forme de violence au sein des écoles jurassiennes (envers les élèves, enseignant-e-s, personnel administratif ou en-

core les membres de la direction). Il a aussi pris connaissance des résultats de l'étude de l'association faïtière des enseignants suisses LCH, réalisée principalement en Suisse alémanique, et qui ne surprend pas dans le contexte agresseur que notre société vit, avec un environnement international anxigène, des questions de société, de crises économiques ou encore environnementales, cruciales pour l'avenir des jeunes. Quelques cas d'une rare violence l'ont illustré dans le canton du Jura sur le début de cette année. La pandémie a encore péjoré ce climat, notamment dans le domaine relationnel et comportemental. Les attentes et exigences vis-à-vis de l'école augmentent, avec une pression très forte des parents et de la société dans son ensemble.

Avant d'en venir aux réponses aux questions posées dans cette intervention parlementaire, le Gouvernement aimerait rappeler que la violence n'a pas sa place à l'école quel que soit son type ou sa provenance. Les élèves, comme tout le personnel de l'école, ont le droit de se sentir en sécurité et d'être protégés par les autorités scolaires.

Dans l'intérêt de la formation des jeunes, le Gouvernement agit envers les auteurs de débordements et soutient toutes les personnes étudiant ou travaillant dans les écoles jurassiennes.

Le Gouvernement répond aux questions de la manière suivante :

Réponse à la question 1 :

Le Canton du Jura n'a pas réalisé d'étude similaire à celle faite par LCH sur les violences faites aux enseignantes et enseignants.

Si oui, questions 2 à 6 :

L'étude n'a pas été réalisée mais est en cours de réalisation (voir réponse à la question 7). Toutefois, bien que le Gouvernement ne dispose pas de résultats chiffrés, il est en mesure de répondre aux questions suivantes :

Réponse à la question 2 :

A ce jour, deux cas récents à Porrentruy et Delémont ont été annoncés auprès du Service de l'enseignement (SEN). Une étude chiffrée sera un indicateur complémentaire permettant d'ajuster les moyens à disposition.

Réponse à la question 5 :

Depuis les agressions de ces dernières semaines, le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) et le SEN vont mettre en place pour la rentrée d'août 2023 le concept qui a montré son efficacité, actuellement sous forme de projet pilote, au collège à Delémont. Un membre de la direction coordonne cette problématique avec pour objectif de gérer le suivi des élèves à comportement problématique.

Ceci dit, un ensemble de mesures adaptées et évolutives sont à disposition en fonction des situations :

- Des infirmières scolaires : elles interviennent dans toutes les écoles jurassiennes. Leur mission ne se limite pas à suivre la santé physique des élèves mais également à se préoccuper de leur santé psychique. Elles assurent des entretiens réguliers avec les élèves et collaborent avec l'ensemble de l'équipe enseignante dans les situations problématiques ;

- Des médiatrices et médiateurs scolaires : des enseignant-e-s en possession d'un CAS en médiation sont en fonction dans la plupart des établissements jurassiens. Ils et elles se retrouvent régulièrement pour de l'analyse de pratiques et pour échanger au sujet de leurs difficultés ;
 - Depuis deux ans, des antennes de santé scolaire ont été mises en place de façon généralisée dans les écoles obligatoires. Elles sont composées de la direction d'école, des infirmières scolaires, des enseignant-e-s en charge de la médiation et de toute personne concernée, en fonction des cas étudiés. Cette nouveauté mérite encore des ajustements, mais elle assure d'ores et déjà une mise en place de travail en réseau qui permet une prise en charge des situations problématiques ;
 - L'accompagnement des familles en dehors du cadre scolaire : le Canton a fortement développé l'accompagnement en milieu ouvert. L'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est mandatée pour soutenir les familles qui éprouvent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Pour les cas lourds ou aigus, l'AEMO est en mesure de mettre en place une prise en charge d'urgence. Externe à l'école, elle est en libre accès, sur demande des parents qui y trouvent des réponses et sont accompagnés dans leurs difficultés ;
 - Des travailleuses sociales et travailleurs sociaux dans les établissements scolaires : complémentaire aux actions menées par l'AEMO, leur présence permet d'intervenir auprès des élèves dont les familles ont refusé un suivi de l'AEMO. Leur soutien ponctuel, sur demande, est salué par les écoles. A ce jour, deux personnes sont en fonction. Le Gouvernement n'a toutefois pas attendu les cas de violence évoqués dans la presse pour mener une réflexion puisqu'une augmentation du nombre de travailleuses sociales et travailleurs sociaux est envisagée dans le cadre du budget 2024.
 - La classe relais : les écoles peuvent avoir recours à la classe relais pour un placement temporaire d'élèves. L'équipe pluridisciplinaire qui y travaille peut répondre aux difficultés des élèves qui l'intègrent. Elle leur offre la possibilité de reconstruire la confiance dans le système scolaire, de retrouver le rythme des apprentissages et ainsi d'assurer un avenir scolaire et professionnel plus serein. L'équipe effectue également des actions de prévention en rencontrant ces élèves avant une dégradation trop importante de leur comportement. Les prises en charge sont réalisées dans des délais brefs en coordination avec les directions et les équipes enseignantes.
- Dans le cadre des relations professionnelles, l'Etat met à disposition de ses employé-e-s des ressources leur permettant de solutionner des situations conflictuelles sur le lieu de travail :
- Le groupe de confiance : il offre un lieu d'écoute, de conseil, d'appui et de médiation. La démarche est confidentielle ;
 - Le service d'aide et de conseil aux employé-e-s (SACE) : des psychologues du SACE offrent un lieu d'écoute, de conseil et de soutien psychologique. Les prestations sont confidentielles.

Réponse à la question 7 :

Les Services de l'enseignement et de la formation postobligatoire lancent sur les mois de mars et d'avril 2023 une étude qui porte sur les violences faites aux enseignant-e-s.

Les résultats seront communiqués aux directions des écoles et aux enseignantes et enseignants.

Réponse à la question 8 :

La formation fait partie d'un des quatre axes définis par la CIIP dans le cadre des violences à l'école, avec :

1. Professionnalisation de la prise en charge ;
2. Formation des directions et des enseignant-e-s ;
3. Dialogue : maintenir et renforcer le dialogue avec les parents, les élèves, le corps enseignant, ainsi qu'avec les directions ;
4. Prévention, vis-à-vis des enseignant-e-s, des parents et des élèves.

En ce qui concerne plus spécifiquement le second axe de la formation, le Gouvernement, par le Département de la formation, de la culture et des sports, a demandé au comité stratégique de la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) de mettre ce point à l'ordre du jour d'une séance qui a eu lieu au mois de mars.

Actuellement, la HEP-BEJUNE propose différentes formations en lien avec la problématique de la gestion de la violence à l'école, afin que les enseignant-e-s aient les outils nécessaires et suffisants pour réagir à différents types de situation. Ces cours ont lieu durant la formation de base ou en formation continue.

Voici quelques formations continues données en 2022-2023 en lien avec cette thématique :

- Les conflits, c'est la vie ! (Bernard André) ;
 - La violence en classe, les troubles du comportement des élèves, un outil spécifique pour les traiter (Jérôme Glas) ;
 - Corps enseignants, corps apprenants : mieux incarner sa posture professionnelle et accompagner l'enfant à mieux habiter son corps et vivre sereinement ses émotions (Mélanie Merçay et Stéphanie Schäfer) ;
 - Gestion des émotions : les « entendre », les comprendre, les exploiter positivement ! (Pierre-Yves Gerber) ;
 - Prendre soin de soi : estime et confiance au quotidien (Sandra Bon) ;
 - La CNV ou comment communiquer autrement ! (Claudia Lüthi) ;
 - Intro sur les outils *Cap sur la confiance* (Mélanie Cotting).
- Pour 2023-2024 :
- Exercer une autorité non violente (Fernand Veuthey) ;
 - Stress émotionnel et neurosciences (Aude Ramseyer) ;
 - Comprendre et gérer les personnalités dites difficiles (Olivier Tilleux) ;
 - Prévention et gestion des problèmes de comportement des élèves (Rachel Tardon-Farine) ;
 - L'incidence de l'adolescence sur le fonctionnement cognitif des élèves (Marion Girard) ;
 - Osons l'impro ! L'impro comme outil de gestion de classe (Anne Corthay).

Au niveau des formations certifiantes : le CAS Médiation en milieu scolaire est obligatoire dans les écoles jurassiennes pour les médiateurs/médiatrices, qui sont des personnes ressources dans les écoles pour les élèves, leurs parents et les directions d'écoles.

La HEP-BEJUNE propose aussi une offre d'accompagnement :

- Analyse de la pratique professionnelle (gestion de classe, élèves difficiles, élèves en difficulté, etc.) ;
- Supervision pour repenser la posture professionnelle ;
- Accompagnement spécifique : climat, leadership, bienveillance.

Sur les deux dernières années scolaires (21-22 et 22-23), la HEP-BEJUNE a enregistré 128 participants aux formations continues. Celles-ci sont gratuites et ouvertes à toutes les enseignantes et tous les enseignants jurassiens-ne-s.

M. Roberto Segalla (VERT-E-S) : Je suis partiellement satisfait.

9. Motion no 1446

Encourager les manifestations durables – cohérence et conformité avec la législation Leïla Hanini (PS)

En avril dernier, nous prenions connaissance du communiqué de presse du Gouvernement relatif à l'encouragement des manifestations durables et nous nous en réjouissons. En effet, cet acte permet d'encourager les organisatrices et organisateurs de manifestations à lutter contre le dérèglement climatique en intégrant des actions relatives à la mobilité, à l'énergie et à la protection de la nature et du paysage.

Quelques mois plus tard, *RFJ* nous apprenait qu'une nouvelle édition du *Tracteur Pulling* allait voir le jour l'année prochaine. Sans dire que le tracteur pulling est responsable de tous les maux climatiques, un week-end entier à expulser du CO₂, en trainant un poids sur une piste de terre avec un tracteur, paraît quelque peu étonnant, à l'heure où nous subissons la canicule et les inondations : tristes réalités du dérèglement climatique. Les communes de Develier et Delémont ont d'ailleurs refusé d'être associées à la manifestation notamment contraire au label cité de l'énergie.

En plus de n'être cohérent avec la volonté du Gouvernement d'encourager les manifestations durables, il se trouve que le tracteur pulling viole l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). En effet, l'article 6 OSol garantit la prévention de la compaction des sols. De plus, l'adéquation de cette manifestation peut également être questionnée sous l'angle des articles 16a LAT et 34 OAT. Enfin, en 2009, la Revue suisse d'agriculture publiait un article des expertes et experts de l'Agroscope, démontrant scientifiquement les atteintes au sol dues au tracteur pulling¹.

Aussi, nous demandons au Gouvernement de se mettre en adéquation avec la législation en vigueur et de prendre les décisions qui s'imposent par rapport à la tenue du tracteur pulling et toutes autres activités portant atteinte aux sols.

¹ Ramseier, L., Chevret, A., Stunry, W.G., Weisskopf P., Sommer M. « Atteintes au sol dues au « tracteur pulling » ». Revue suisse d'agriculture, 41, (5), 2009, 271-276. Consulté en ligne : <https://www.agrarforschungschweiz.ch/fr/2009/03/degats-au-sol-dus-aux-concours-tracteurs/#links>

Mme Leïla Hanini (PS) : Comme je n'ai plus trop l'habitude de la tribune, je préfère vous demander déjà une prolongation possible de mon temps de parole même si je pense que je n'en n'aurai pas besoin. Mais par précaution je préfère vous demander.

La présidente : Est-ce que le Parlement accorde une prolongation du temps de parole ? C'est le cas. Vous pouvez

commencer, Madame la Députée.

Mme Leïla Hanini (PS) : Je vous remercie. Personne ne devrait avoir à se sentir en danger parce qu'il ou elle s'est engagé-e en politique. Je trouve particulièrement choquant que, dans notre pays démocratique, j'aie dû faire face à des insultes et des menaces de mort sur les réseaux sociaux uniquement parce que mes valeurs me poussent à questionner mes collègues ce jour sur une question écologique, une question qui concerne l'avenir de notre planète et ce que nous laisserons à nos enfants. Bien entendu, on peut ne pas être d'accord, mais on peut le dire dans un débat fait d'arguments et non avec des insultes et des menaces. Je ne souhaite pas qu'un ou qu'une de mes collègues doivent vivre cette horrible expérience et c'est pour cela qu'à l'issue du débat, je demanderai le vote secret. Ceci étant dit, passons au débat de fond.

Pour poser le cadre du débat, d'abord quelques précisions. Bien sûr, il existe des sports mécaniques de tradition jurassienne. Si nous prenons le rallye, la compétition lui étant dédiée, le Critérium jurassien, a été créée en 1978 et, depuis lors, les courses ont lieu chaque année et le public jurassien est présent pour admirer ses stars, Olivier Burri ou encore Nicolas Althaus par exemple. Pourquoi je vous dis cela ? Car il y a à mon sens une question de proportionnalité. On ne doit pas traiter une tradition jurassienne avec la même grille de lecture qu'une manifestation importée depuis quelques années et sans fond sur la culture de notre canton. Aujourd'hui, il est question du tracteur pulling uniquement. Nous allons donc en débattre pleinement car le Parlement fait toujours correctement son travail et ne prend en aucun cas des décisions abruptes, comme le suggère le Gouvernement dans sa réponse.

Le tracteur pulling est donc un sport mécanique, né aux Etats-Unis dans les années 1930. Pour être plus précise, avant de devenir un sport mécanique, il a d'abord été pratiqué avec des chevaux de trait à la fin du XIX^e siècle, afin de démontrer la force de ces animaux. Le but du tracteur pulling, aujourd'hui, est de tracter une remorque d'un poids variable le plus loin possible. Dans la catégorie des 4,5 tonnes, des tracteurs atteignent parfois les 12'000 chevaux. Bien entendu, mon intention n'est pas de donner un cours d'histoire mais d'aborder le contexte de ce loisir pour vous amener à la conclusion suivante : non, le tracteur pulling n'est pas une tradition jurassienne, contrairement à ce que mentionnait le Gouvernement dans sa réponse à la question écrite de mon collègue Nicolas Maître sur le même sujet en 2018. Il s'agit bien d'un loisir tout droit importé des Etats-Unis. Et n'allez pas croire non plus qu'il s'agit d'une tradition paysanne jurassienne.

Le cadre du débat étant posé, passons aux arguments en faveur de la motion. Où le tracteur pulling se pratique-t-il ? Eh bien, là est justement le problème. Il se pratique dans les champs de notre canton. En 2009, des expertes et experts de l'Agroscope ont publié une étude qui démontrait clairement une atteinte au sol à cause de la pratique du tracteur pulling. En effet, dus aux importantes charges, des dégâts durables à la structure des sols ont été constatés, en particulier une réduction de la perméabilité du sol à l'air et à l'eau. Malgré toutes les mesures formulées dans l'étude pouvant être prises pour atténuer les dégâts, mesures que par ailleurs nous aborderons plus tard, l'Agroscope se questionne sur le fait de pouvoir obtenir encore des paiements directs en cas d'utilisation d'un champ aux fins de pratiquer le tracteur pulling. A noter que cette étude n'aborde pas la

question de la pollution de l'air, qui ne doit pas être oubliée pour autant. On se rappelle bien sûr des images de ces tracteurs avec des cheminées et de la fumée noire qui en sort.

Ce constat émane donc d'un centre de compétence fédéral, pas spécialement connu pour être un abri de gauchistes. Quelles sont donc les atteintes au sol dont il est question dans l'étude ? Les atteintes au sol peuvent être considérées sur trois niveaux. Le niveau chimique, le niveau biologique et l'atteinte à sa structure. Dans le cas du tracteur pulling, si tant est qu'une fuite d'essence n'ait pas lieu, ce sont les niveaux biologiques et structurels qui vont nous préoccuper.

Le Gouvernement affirme dans sa réponse respecter le droit fédéral et ne pas violer l'ordonnance sur la protection des sols. J'ai aujourd'hui de la peine à croire cette affirmation. Premièrement, la prévention de la compaction et de l'érosion des sols prévue à l'article 6 de l'ordonnance précitée ne semble pas être respectée. En effet, l'article dispose que, je cite : « Quiconque occupe un sol doit, en tenant compte des caractéristiques physiques du sol et de son état d'humidité, choisir et utiliser des véhicules, des machines et des outils de manière à prévenir les compactations et les autres modifications de la structure des sols qui pourraient menacer la fertilité du sol à long terme ». Dans le cas du tracteur pulling, les véhicules utilisés ne permettent pas de prévenir les compactations dues à leur poids conséquent.

En outre, la manifestation a lieu par tous les temps et n'a jamais fait l'objet d'un report ou d'une annulation en cas de pluie pendant ou en amont de l'événement. Cela ne permet donc pas de tenir compte de l'état d'humidité du sol. L'ordonnance le prévoit pourtant car plus un sol est humide, plus il pourra être dégradé. Pour respecter la loi, la manifestation ne devrait pas avoir lieu en cas de pluie, ce qui n'est pas le cas, et devrait utiliser des véhicules permettant d'éviter la compaction des sols, ce qui n'est pas le cas non plus.

De son côté, que fait l'administration par rapport à cet article de l'ordonnance sur la protection des sols ? Sur le site internet de l'Office de l'environnement, on ne trouve en tout cas aucun formulaire relatif à l'annonce de l'organisation d'une manifestation qui corresponde au tracteur pulling. Il faut alors se rendre sur la page de l'Office des véhicules (OVJ) pour trouver un formulaire relatif aux manifestations de sports dits « motorisés ». Mais dans ce formulaire, on ne trouve absolument aucune mesure relative à l'environnement. Et quid des règlements sur la tenue des manifestations ? Là encore, on ne parle jamais de la préservation du sol. La question de l'absence d'un formulaire spécifique contenant toutes les mesures nécessaires pour réaliser la manifestation sans atteinte au sol se pose donc.

Deuxièmement, l'article 6 de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol), dans son alinéa 2, dispose, je cite, que « quiconque procède à des modifications des sols où exploite un sol doit veiller, par des techniques de génie rurale et d'exploitation appropriée, telles qu'un aménagement antiérosif (...), à prévenir l'érosion qui pourrait menacer la fertilité du sol à long terme ». Une mesure comparable est formulée, notamment pour les chantiers, et est obligatoire. Ainsi, pour protéger les sols sur les chantiers de construction où de lourdes machines sont aussi utilisées, des mesures sont prises, par exemple en installant un géotextile qui permet de mieux absorber et répartir le poids des véhicules.

Enfin, l'article 12 de l'ordonnance précitée prévoit, je

cite : « L'OFEV et les autres offices fédéraux concernés établissent ensemble les recommandations destinées à la mise en œuvre de cette ordonnance. Ils collaborent ce faisant avec les cantons et les organisations économiques concernées ». Je me questionne donc. Le Gouvernement s'est-il approché de l'OFEV pour développer des mesures spécifiques pour les manifestations du type tracteur pulling ?

Passons désormais aux solutions qui pourraient être envisagées. Comme je le répète souvent à mes élèves pour que cela soit clair : le Législatif crée les lois, l'Exécutif, lui, exécute les lois. C'est donc à lui de définir si aujourd'hui, tant dans sa stratégie en matière d'écologie et de durabilité que par rapport à la législation en vigueur, le tracteur pulling a encore sa place.

Cette motion n'impose pas d'emblée l'interdiction de pratiquer le tracteur pulling mais questionne le Gouvernement sur la pertinence de sa tenue à l'avenir en regard de tous les éléments exposés. Elle lui demande en tous les cas de rendre la pratique plus conforme à la législation et à la protection du climat. Par contre, cette motion souhaite a minima faire ancrer des conditions devant être respectées pour pouvoir organiser le *Tracteur Pulling*. Des conditions clairement définies dans la demande que doit remplir l'organisation ou les organisateurs du *Tracteur Pulling*, voire aussi dans le règlement sur les manifestations, cela afin de s'assurer que les sols soient préservés.

Ainsi, les neuf mesures formulées par l'Agroscope devraient, par exemple, faire partie de ces conditions. Je ne vais pas les citer toutes ici mais il s'agit par exemple de recouvrir la piste avant la manifestation pour éviter qu'elle ne soit gorgée d'eau, d'analyser les sols avant et après la manifestation, de parquer les tracteurs hors du champ quand ils ne sont pas utilisés pour pratiquer la compétition, etc. Il serait également intéressant de pouvoir recouvrir la trajectoire effectuée par les tracteurs avec le fameux géotextile et, bien entendu, d'obliger les responsables de la manifestation à rétablir tant que possible le champ après qu'elle ait eu lieu. Je suis certaine que les organisateurs ne souhaitent pas abîmer le sol, comme ils ont eu l'occasion d'ailleurs de le dire à tous les groupes. Mais il est aussi normal que, comme toutes les autres manifestations, des conditions permettant de s'assurer de la durabilité de la manifestation soient clairement définies.

Pour conclure, la vie est faite ainsi de questionnements, de remises en question et d'avancées. Ce qui est possible aujourd'hui ne l'était pas forcément en 1970, comme par exemple rechercher une information sur internet ou encore envoyer un courriel. Mais parfois, ce qui était possible en 1970 ne l'est heureusement plus aujourd'hui. Par exemple, conduire sans sa ceinture de sécurité, ou encore boire et conduire, ou fumer dans un train à côté d'un bébé. Eh oui, fort heureusement, la société évolue et apprend de ses erreurs, redéfinit ce qu'il est possible de faire dans un contexte actuel et, bien entendu, construit son avenir. Alors aujourd'hui, je vous le demande, chers collègues, quel avenir souhaitez-vous ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé (suppléant du ministre de l'Environnement) : Permettez-moi, Madame la Députée, en préambule, de vous dire que le Gouvernement regrette évidemment que le débat, même sur des thèmes sensibles, ne puisse se faire de manière posée, respectueuse des personnes. Le Gouvernement dénonce très fortement le genre de comportement que

vous venez de mentionner à la tribune. Rien, aucun sujet dans cette salle ne peut justifier des menaces sur les personnes qui font des propositions.

Ceci étant dit, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de développer la réponse à la motion du Gouvernement, tout d'abord en mentionnant que ce n'est pas ici le rôle du Gouvernement que de minimiser ou de promouvoir tel ou tel type de manifestation sportive, culturelle ou autre, mais de donner les raisons pour lesquelles nous nous opposons à cette motion qui cible une activité particulière, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas. Toute manifestation, Mesdames et Messieurs les Députés, a un impact sur l'environnement, sur la population. Toutes les manifestations sportives et culturelles ont également un impact notamment par le public qui s'y rend encore très souvent en véhicule individuel et non en transport public ou en vélo. On peut également regretter certains parkings, lors de manifestations, lorsque nous avons plusieurs semaines de pluie. Je ne pense pas qu'en termes de protection des sols, ce soit toujours exemplaire ou conforme à la manière dont nous devons agir.

De manière générale, les loisirs constituent une importante cause de pollutions diverses dans un pays riche et touristique comme l'est la Suisse : bruits, émissions de gaz à effet de serre, consommation de plastique et déchets, pour ne citer que quelques impacts. Donc loin de là l'idée que le Gouvernement minimise ce genre de choses.

Par contre, le Gouvernement a déjà fourni ses considérations spécifiques sur le tracteur pulling en 2018, dans le cadre de la réponse à la question écrite que vous avez mentionnée, Madame la Députée. L'approbation du Gouvernement pour une manifestation annuelle du *Tracteur Pulling* reste valable aujourd'hui, c'est vrai. Une telle manifestation n'est pas contraire au droit fédéral, ne viole pas l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol), comme vous l'indiquez dans votre motion, mais également dans son développement. Une analyse juridique conduite par le canton de Lucerne est arrivée à la conclusion que l'activité, moyennant, comme vous l'avez mentionné, des mesures de précaution strictes, de localisation ciblée, de remise en état adéquate, entrainé dans le cadre de la conformité à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) qui en découle.

Vous avez mentionné l'autorisation pour les manifestations. Effectivement, dans le canton, les autorisations pour une quelconque manifestation sont centralisées à l'OVJ. Ainsi, vous n'allez pas trouver de formulaire dans un quelconque autre service que l'OVJ. Le formulaire est un formulaire général mais l'OVJ, dans la délivrance de son autorisation, consulte absolument tous les services en lien avec la manifestation en question, d'où la consultation de l'Office de l'environnement dans le cadre d'une autorisation de ce type. Et c'est dans ce cadre-là que les organisateurs discutent avec les différents offices pour voir quelles sont les conditions à respecter.

Je vous l'ai dit, le Conseil-exécutif du canton de Lucerne avait répondu de cette manière en mai 2022 à une question similaire au sein de son Parlement. D'autres cantons autorisent également cette activité : on peut citer Berne, Soleure ou Vaud. L'Etat agit ainsi toujours en conformité avec la législation lorsqu'il autorise une manifestation. Sinon, il ne l'autorise pas, vous vous en doutez bien. Le Gouvernement entend aussi mettre dans la balance l'importance des sports motorisés, de manière générale, dans notre région avec,

vous le savez, une série de courses pleinement inscrites dans la tradition à l'image du Critérium jurassien, de la Course des Rangiers ou d'Ederswiler, pour n'en citer que quelques-unes.

Cela dit, toutes les manifestations sportives et culturelles doivent et devront réduire fortement leur impact, que ce soit pour l'activité en soi ou dans le cadre du déplacement du public. Le Gouvernement, et c'est pour cette raison qu'il refuse la motion, n'entend pas cibler à ce stade spécifiquement une activité de loisir parmi d'autres parce que, finalement, où nous arrêterons-nous ? Pensons-nous sérieusement que le déplacement de 5'000 spectateurs une à deux fois par semaine au match du HCA est propice à l'environnement ? Je pose la question. Dans le cadre du Plan Climat cantonal à venir et de l'application de la législation fédérale sur le CO₂, la décarbonisation des déplacements et autres activités sera inéluctable et impérative pour les générations futures. C'est dans ce cadre-là que le Gouvernement entend agir. Les loisirs figureront bien sûr en première ligne, dans un ordre de priorité logique par rapport à l'activité économique ou aux besoins vraiment avérés de la société.

Dans l'immédiat, le Gouvernement entend d'abord finaliser son Plan Climat. Différentes mesures du Plan Climat toucheront les manifestations dans leur globalité avec d'importants efforts à mener dans tous les domaines. Et c'est dans ce cadre, Mesdames et Messieurs les Députés, que nous analyserons toutes les améliorations possibles pour tous les types de manifestations, sans un jugement de valeur à une période *x* du temps, comme nous avons une discussion aujourd'hui sur cette activité particulière. Il s'agira, dans ce cadre, de favoriser des déplacements, je l'ai dit, en transports publics, de réduire les déchets ou même encore de compenser les émissions de CO₂ résiduelles et inévitables. Une trajectoire de décarbonisation des manifestations et loisirs doit donc être mise en place également dans le canton du Jura.

Le Gouvernement entend définir cette feuille de route avec les organisateurs de ces différentes manifestations bien sûr, ce qui permettra aussi de garantir une transition sur plusieurs années, de définir des priorités, définir également peut-être un nouveau départ pour certaines activités de loisir, loisirs que l'on espère de plus en plus durables dans le canton. Le Gouvernement n'entend donc pas, je me répète, le faire, et c'est là qu'est né le terme « abrupt », de manière abrupte par une interdiction politique sur un objet particulier. C'est dans ce sens-là qu'il vous invite à refuser la motion proposée.

M. Quentin Haas (PCSI) : Notre groupe parlementaire a pris connaissance de cette proposition et y a accordé une attention toute particulière. En effet, personne dans cette assemblée ne trouve intéressant ou génial l'idée de polluer ou de détruire des terres cultivables. Il est donc normal, et j'insiste sur le normal, d'exiger un respect total de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) afin de préserver notre patrimoine naturel.

Venons-en à la forme. Comme le rappelle le Gouvernement, toutes les manifestations doivent et devront réduire fortement leur impact sur l'environnement. Ça semble clair et ça ne souffre d'aucun cas spécifique ou d'exception. De fait, notre groupe est relativement mal à l'aise quant au contenu de l'intervention. En effet, étant tous d'accord que le respect total de l'OSol est impératif, il ne reste au débat qu'un pour ou contre le tracteur pulling.

Ce n'est pas un débat sur le respect de l'OSol, la motionnaire l'a rappelé elle-même dans son développement, en y liant notamment le fait que cette manifestation n'est culturellement pas d'ici. Cet argument n'est à nos yeux pas pertinent. Il convient ici d'élever le débat pour éviter tout jugement de valeur et assurer l'égalité de traitement entre les manifestations. En effet, de nombreuses manifestations cantonales possèdent probablement un impact environnemental mathématiquement supérieur à celui qui nous concerne aujourd'hui, notamment au regard de l'émission de CO₂. Or, ces manifestations ne sont pas concernées ici, probablement parce que le tracteur pulling a un impact visuel qui chatouille plus notre estimation de ce qu'est une pollution importante ou non.

Vous parlez de fumée noire dans votre développement, ce qui n'a techniquement pas de corrélation directe avec la quantité de CO₂ produite. On rappellera tout de même qu'on a des industries ultrapolluantes qui relâchent de belles fumées transparentes, bien invisibles. Ainsi, est-ce juste et équitable de juger de la priorité accordée à une manifestation sur la base d'un a priori, notamment culturel ? Je dis un a priori, car l'intervention ne dispose pas de mesures concrètes, à l'exception d'une étude à charge sur le tracteur pulling et son atteinte des sols qui n'a, soit dit en passant, rien à voir avec le CO₂ mentionné précédemment. Cependant, c'est fait en oubliant que des études similaires existent, par exemple pour les concerts en plein air. Ils sont notamment mentionnés dans la Stratégie Sol Suisse de la Confédération.

Il convient que cette manifestation montre patte blanche sur son organisation, comme toutes les autres manifestations. De fait, les positions des différents groupes de ce Parlement seraient-elles probablement les mêmes ou pas si la manifestation ciblée dans le développement était une course de voitures bien connue ou un grand festival de musique des Franches-Montagnes ? Par souci d'équité et confiant dans le fait que le Gouvernement applique l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols de manière juste et équitable, la majorité de notre groupe ne soutiendra donc pas cette proposition.

Et nous profitons rapidement de nous joindre à la réaction du Gouvernement quant aux attaques et aux commentaires faits sur les réseaux antisociaux. N'en déplaise à beaucoup, notre démocratie garantit la liberté d'exprimer une opinion sur toutes les questions et elle se doit d'être respectée strictement. Nous condamnons donc fermement ce comportement que je me permets de qualifier de lamentable.

M. Thomas Vuillaume (PLR) : Les membres du groupe PLR ont pris connaissance de la motion no 1446, qui a retenu toute notre attention. Bien que très sensibles à la protection de la nature et au dérèglement climatique, nous nous interrogeons quant à la pertinence de ce texte. D'après nos sources, la société en question remet en état le terrain de traction après la manifestation en bonne et due forme à l'aide d'un décompacteur, sous la surveillance d'un expert en la matière.

De plus, en acceptant de telles mesures, plusieurs manifestations renommées dans la région seraient mises à mal, par exemple les courses du Marché-Concours, le tracto-foot de l'Amicale des Vieilles traditions, l'Autocross et, si on pousse même encore un peu plus loin, le festival Dritchino. Eh oui, chères et chers collègues, 8'500 personnes à une

moyenne de 75 kilos, là je suis généreux (*Rires*), qui nous donnent à peu près 637,5 tonnes qui se promènent à travers cette prairie artificielle pour les deux soirs. Eh bien, Mesdames et Messieurs, ça fait du tassement. Et je ne compte pas le parcage des voitures en plein champs.

Vous l'avez compris, le groupe PLR refuse cette motion à l'unanimité et vous encourage à faire de même en ayant du bon sens.

M. Lucien Ourny (VERT-E-S) : Tout d'abord, je tiens à porter mon soutien à Madame Hanini suite aux menaces qu'elle a reçues. Ça démontre une fois de plus la polarité dans les discussions dans notre société et le fait qu'on a de plus en plus de mal à respecter les avis des autres.

Ensuite, de prime abord, on pourrait penser que le groupe VERT-E-S et CS-POP n'a pas eu besoin de débattre plus longtemps que la durée d'une douche écologique. Pourtant, cette motion a nécessité plusieurs dizaines de minutes de conversation.

Premièrement, je tiens à remercier la motionnaire sans qui ce débat n'aurait pas vu le jour. Vous vous doutez bien que sur le fond nous sommes en totale adéquation avec cette motion. Bien que chacun et chacune d'entre nous ait visionné des résumés d'épreuves de tracteur pulling afin de nous faire une idée sur ce sport, aucune passion n'est née dans nos rangs. En effet, ce qui nous a dérangé est en lien avec la forme de la motion. Celle-ci dénonce le tracteur pulling à travers les prismes de la protection du sol et du rejet des gaz à effet de serre. Si une nouvelle fois notre avis est unanime, le fait de s'attaquer frontalement à un événement spécifique dérange une partie d'entre nous. Par rapport aux particules fines, qu'en est-il des déplacements de véhicules lors de rassemblements tels que le Chant du Gros ou un match du HCA ? Ceci sans prendre en compte bien sûr le compteur électrique qui déséquilibre encore le bilan carbone de ces manifestations.

Concernant la protection des sols, qui est le principal objet de cette motion, un rassemblement de 2CV aura lieu dans un bel environnement naturel, selon le site Jura & Trois-Lacs. En tenant compte du débit de fuite d'une voiture de ce type, avons-nous affaire à un événement plus propre ? Rien n'est moins sûr.

Cependant, face à l'urgence climatique, pour une partie du groupe, même des actions isolées sur des pratiques énergivores et extrêmes en termes d'impact comme d'image, doivent être entreprises et c'est pour ces différentes raisons que le groupe VERT-E-S et CS-POP a laissé la liberté de vote à ses représentants parlementaires.

M. Yves Gigon (UDC) : Cette manifestation, comme cela a été dit plusieurs fois, respecte absolument toutes les autorisations demandées et la législation en vigueur. Je pense qu'il faut relativiser l'impact de cette manifestation. Pendant tout le week-end, le *Tracteur Pulling* consomme moins de diesel qu'une moissonneuse-batteuse pendant deux jours. Voulons-nous interdire de moissonner ? C'est à la motionnaire de le dire. Concernant l'impact sur le sol, je ne connais pas de propriétaire qui a mis à disposition son terrain et qui s'est plaint des nuisances suite au *Tracteur Pulling*. Comme cela a été dit, que dire après le Chant du Gros ? Veut-on interdire le Chant du Gros où des milliers de personnes occasionnent des impacts négatifs sur le terrain ? Elle pourra déposer une motion dans ce sens-là à nouveau, je ne la soutiendrai pas.

Sur le fond, je pense qu'on assiste à l'heure actuelle à une surenchère des interventions liberticides par le camp rose-vert. Après nous imposer ce que l'on doit manger, comment on doit se déplacer, comment on doit se chauffer et cela naturellement avec les taxes y relatives, on veut maintenant nous interdire certains sports et loisirs.

Le sport motorisé est une tradition dans le canton du Jura. Après nous être attaqués au tracteur pulling, qu'allons-nous faire ? On va s'attaquer à la course des Rangiers, on va s'attaquer au slalom de Bure, on va s'attaquer au Critérium, on va s'attaquer aux différents festivals, Dritchino, Chant du Gros. Vous m'aurez donc compris, l'UDC ne peut pas soutenir cette motion et, face aux interdictions et aux interventions liberticides, nous préférons la liberté et la responsabilité individuelle. Nous appelons donc à refuser cette motion.

M. Marcel Meyer (Le Centre) : Ce n'est pas facile de passer en dernier parce que tout a été dit. Notre groupe a néanmoins pris connaissance de la motion de notre collègue Leïla Hanini, relevant de l'encouragement en faveur de manifestations à caractère durable. Si notre groupe s'accorde à soutenir toute intervention en faveur d'actions portant sur la défense de la nature et du climat, il s'interroge quant à l'orientation de cette motion, tant il est vrai que, comme le rappelle le Gouvernement dans sa réponse, la manifestation organisée par le *Tracteur Pulling Jura* ne viole aucunement l'OSol.

D'autre part, après avoir pris connaissance du rapport circonstancié et fourni par les responsables de cette manifestation, force est de constater le sérieux des organisateurs qui respectent les exigences édictées par l'Office de l'environnement en tous points ainsi que celles fixées dans l'OSol. Il nous a été particulièrement intéressant et très pertinent de lire que la remise en état des champs utilisés était faite avec sérieux, avec des outils parfaitement adaptés et que cette activité n'a fait l'objet d'aucune diminution de la fertilité des sols et, par là même, de la diminution de paiements directs aux exploitants. On a encore pu lire, au travers de plusieurs courriers provenant des paysans ayant mis leur champ à disposition, qu'ils s'engageaient pour certains d'entre eux à reconduire et à remettre à nouveau à disposition leurs terres pour cette manifestation.

Aujourd'hui, il ne suffit pas d'ordonner, eu égard à la défense de la nature et au respect du climat, que telle ou telle manifestation disparaisse de l'horizon jurassien de façon aussi brutale qu'arbitraire. Nous avons le devoir de nous poser la question de savoir ce que penserait la population jurassienne si ses élus supprimaient purement et simplement de tels rassemblements qui, pour une frange de la population, sont attendus et relèvent d'un aspect social positif, ceci pour satisfaire quelques esprits bien-pensants.

Enfin, le rapport présenté par l'Agroscope en 2009, auquel nous renvoie la motionnaire, relève d'un cas isolé qui s'est produit en 2004 à Niederbipp, dans le canton de Berne. Si un certain nombre de règles n'ont pas été observées dans ce cas d'espèce, il ne saurait à lui seul être considéré comme une généralité de ce qui se produit dans de telles manifestations.

Dès lors, et sans vouloir rajouter encore du texte, au vu des différentes considérations évoquées et des renseignements objectifs en sa possession, notre groupe dans son entier refusera la motion no 1446.

Mme Leïla Hanini (PS) : Je vous remercie pour ces débats nourris. Juste deux éléments. Quand vous montez à la tribune et que vous affirmez que non, l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols n'est pas violée, je suis navrée, mais comme toute loi, elle est sujette à interprétation et aujourd'hui je vois difficilement comment on peut affirmer ici à cette tribune que quand il a plu pendant une semaine et qu'ensuite cette manifestation a lieu, cela ne fait pas de dégâts au sol et que l'OSol est respectée. Là, je suis navrée, mais je me pose vraiment la question : Est-ce que fondamentalement c'est possible ? Je n'ai pas l'impression.

Par rapport à la remise en état, mon collègue du groupe PDC en a parlé, c'est vrai, les personnes qui sont passées dans les groupes sont venues nous expliquer qu'effectivement ils remettaient le terrain agricole en état. Mais aujourd'hui, c'est propre aux organisateurs, ce n'est pas du tout une condition. Cela veut dire que quand la manifestation est autorisée, l'administration ne va pas dire que c'est à condition de remettre le terrain en état à la fin. On a donc de la chance car ces personnes ont aujourd'hui la volonté de le faire. Mais vu que ce n'est ancré nulle part, on ne peut pas savoir si ça va encore être comme ça demain si l'organisateur change.

Ensuite, par rapport à l'étude de l'Agroscope, ça ne me paraît pas être un cas isolé. Par contre, dans cette étude, on parle effectivement de pluie intensive avant qu'ait lieu la manifestation. Et aujourd'hui, c'est une chose qu'on observe puisque le tracteur pulling a lieu par tous les temps. Il n'est pas annulé s'il a plu pendant une semaine ou deux ou s'il a plu toute la journée d'avant. Cela ne va pas changer la tenue de la manifestation.

Par ailleurs, je remercie le Gouvernement. J'ai pu voir que c'était quand même une préoccupation de se questionner sur l'avenir, notamment de cette pratique. Ce sera la chose réjouissante que je retiens et je vous remercie beaucoup d'avoir étudié ma motion avec tout l'intérêt qu'elle devait avoir.

(La requête demandant le vote secret est acceptée par plus de 20 députés.)

Au vote secret, la motion no 1446 est rejetée par 40 voix contre 16.

10. Motion no 1460

Non au subventionnement du pellet étranger Alain Koller (UDC)

Le programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Le Canton du Jura n'est pas à la traîne dans ce domaine et encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Les conditions relatives aux contributions d'encouragement sont principalement pour le remplacement d'un chauffage fonctionnant au mazout ou au gaz naturel ou un chauffage électrique fixe à résistance.

Pourtant, nous demandons par cette motion d'échelonner la subvention cantonale sur les chauffages à pellets (subvention totale aux petits projets et diminution petit à petit aux plus grands projets). En effet, ces dernières années, plusieurs gros consommateurs (communes, halles de gymnastique, écoles, hôtels), plutôt que d'installer un chauffage à copeaux, ont opté pour un chauffage à pellets comme

source d'énergie. Aujourd'hui, déjà plus de la moitié du bois des pellets utilisés en Suisse est issue de l'importation. Il faut savoir que la Suisse importe 350'000 tonnes de pellets venant de l'étranger et que notre plus grande entreprise du canton peut produire 7'200 tonnes par année, une goutte d'eau dans la mer.

Chaque nouvelle installation aggrave ce bilan et nous rend de plus en plus dépendants de matières premières étrangères. Même les entreprises suisses travaillant essentiellement avec du bois suisse n'arrivent pas à combler ce marché. Les entreprises jurassiennes ne pourront, dans le futur, pas fournir de grandes quantités de pellets aux gros consommateurs sans devoir importer la matière première. Nous soutenons à fond les entreprises jurassiennes dans ce domaine mais force est de constater que celles-ci ne sont pas en mesure de fournir assez de bois pour répondre à la demande croissante de bois énergie et que nous passons d'une dépendance aux produits pétroliers à une dépendance de bois étranger (UE, Russie, etc.). Il est clair que, dans les faits, le canton subventionne des chauffages qui brûlent du bois étranger. Les pellets sont issus exclusivement de déchets de scierie, tandis que les copeaux proviennent des déchets de nos forêts, dont le canton dispose en quantité suffisante.

La subvention pour les chauffages à bois était très utile pour promouvoir l'utilisation du bois énergie, qui avait besoin à l'époque d'un coup de pouce. Du fait que les prix du gaz et du pétrole ont pris l'ascenseur, le chauffage à base de bois est aujourd'hui devenu concurrentiel.

A noter encore que la matière première dans les pellets correspond à environ 10% du prix de vente des pellets et que tout le reste est du façonnage, du transport, de la transformation et de la marge commerciale. La part d'énergie grise est très haute, contrairement au bois de feu et aux copeaux pour des centrales de chauffe.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de diminuer la subvention cantonale aux chauffages à pellets en l'échelonnant par paliers de kWh de puissance, pour freiner l'importation de pellets étrangers et ainsi encourager l'achat de chauffages à bûches et à copeaux qui seront alimentés par du bois régional et suisse.

M. Alain Koller (UDC) : Mon développement sera court car on est déjà très précis dans cette motion, mais quelques explications demeurent. La crise énergétique nous touche de plein fouet, cela est dû principalement à notre dépendance aux pays étrangers en matières premières et même dans les milieux du pellet. Nos entreprises ne suffisent de loin pas à fournir notre pays en pellets qu'il consomme et c'est inévitablement l'importation de ceux-ci qui augmente. Nous dépendons donc de plus en plus des pays voisins, l'Allemagne, l'Autriche, voire surtout la Russie, pour nous fournir de ce merveilleux pellet de chauffage.

Nous disons stop. La subvention prévue pour le chauffage à pellets dans notre canton par le Programme Bâtiments doit être freinée pour arrêter de soutenir les entreprises européennes et soutenir plutôt des entreprises nationales par le biais de nos déchets de forêt. Un échelonnement par paliers de kWh de puissance serait idéal pour les grosses chaudières destinées aux communes, aux halles de gymnastique, aux écoles, aux hôtels, etc.

Une diminution encouragerait une autre voie qui est celle

du chauffage à bûches et à copeaux. En regardant aujourd'hui, aucune scierie de notre beau pays ne pourrait combler, voire arrêter cette hémorragie de l'importation étrangère. Ces entreprises n'ont déjà plus assez de matières premières pour la fabrication de pellets dans le pays. Elles importent déjà de grandes quantités de sciure. Où est l'écologie et surtout le circuit court ? Et malgré cela, l'hémorragie continue. Soutenons plutôt les chauffages à bûches et à copeaux régionaux pour lesquels la matière première est en suffisance dans notre canton.

Il est clair que, dans cette motion, on ne touche en aucun cas à l'enveloppe du Programme Bâtiments, mais on répercute le montant du subventionnement du chauffage à pellets sur le chauffage à bûches et à copeaux. Si ces montants ne touchent pas leur but, ils seront mis dans d'autres énergies renouvelables ou feront diminuer la liste d'attente du Programme Bâtiments. C'est ainsi une subvention qui ne sera pas perdue pour autant.

Maintenant, je reviens sur la réponse de notre cher Gouvernement : 20% d'importation de pellets déjà transformés. Mais en plus de ces 20%, il y a encore l'importation de matières premières qui n'est de loin pas prise en compte dans votre calcul. Et cela représente tout autant de volumes d'importation que le pellet fini, tout cela pour la transformation et la fabrication de ceux-ci. Je me répète, nos scieries suisses ne peuvent de loin pas produire assez de déchets de sciure pour fournir les transformateurs régionaux. Demandez aux villages à côté de la frontière combien de camions passent par jour pour amener des déchets de sciage de l'étranger ! Très économique et très écologique. D'après le Gouvernement, l'importation de pellets étrangers n'est que de l'ordre de 20%. Ce n'est pas grave ! Si, justement, 20% c'est déjà trop et cela n'ira pas en s'arrangeant, bien au contraire.

Pour terminer, soutenons les circuits courts, la matière première locale ainsi que nos entreprises et faisons un pied de nez aux entreprises étrangères. Tout cela ne sera possible qu'en acceptant cette motion. Je vous remercie chères et chers collègues de soutenir cette motion.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé (suppléant du ministre de l'Environnement) : Ça m'est arrivé dernière ment quand mes enfants me disent ou me demandent ou commencent leur WhatsApp par « Cher papa chéri d'amour ». Je me me dis toujours qu'il y a quelque chose de très particulier derrière la demande qui va suivre. Donc, Mesdames et Messieurs, votre cher Gouvernement vous demande de refuser cette motion.

Le Gouvernement regrette, Monsieur le Député, que les sources des chiffres mentionnés dans le texte de votre motion ne soient pas indiquées. Selon les informations transmises par Energie-bois Suisse, pas le Gouvernement, Energie-bois Suisse, c'est un peu moins de 20% des pellets consommés en Suisse en 2021 qui ont été importés et non pas plus de la moitié comme vous l'écrivez Monsieur le Député. La part des pellets importés est restée à peu près stable entre 2014 et 2021 alors que la consommation a plus que doublé. Les producteurs helvétiques de pellets ont ainsi fortement augmenté leur offre pour s'adapter à la demande. Je crois qu'il faut quand même relever cette capacité qu'ont ces producteurs à s'adapter. Il n'y a du reste pas de raison de penser qu'il en ira différemment à l'avenir.

Autre information intéressante transmise par l'Association faïtière de l'énergie-bois au sujet de la provenance des pellets importés : quasiment la totalité des pellets étrangers

consommés en Suisse provient de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France. En outre, les pellets fabriqués en Suisse le sont à près de 95% à partir de résidus de bois, comme c'est le cas à Vendlincourt chez Pellets du Jura. La conclusion suivante peut être tirée de ce qui précède : en consommant des pellets, vous avez de fortes chances d'utiliser une énergie renouvelable suisse, voire jurassienne, provenant de bois non valorisable autrement. De plus, le risque que ces pellets soient issus de pays lointains et géopolitiquement instables est quasi nul, alors que, vous en conviendrez, en consommant du gaz, du mazout, c'est tout le contraire.

J'ajoute encore que l'énergie grise des pellets n'est pas très haute comme écrit dans le texte de la motion. La part d'énergie grise des pellets est de l'ordre d'environ 10%. C'est certes plus élevé que pour des copeaux ou des bûches, mais cela reste tout à fait raisonnable en comparaison avec d'autres énergies déjà mentionnées. A titre d'illustration, pour des pellets produits localement, seulement 1% environ de l'énergie contenue dans les pellets est nécessaire au transport de ces derniers.

Le Gouvernement est convaincu que le Programme Bâtiments du Canton du Jura doit continuer à soutenir l'installation de chauffages à pellets. Pour rappel, la mesure M-03 soutient les chauffages à bois automatiques de puissance inférieure à 70 kilowatts alors que la mesure M-04 soutient les installations d'une puissance supérieure. Pour la mesure M-03, la subvention se compose d'un montant de base par installation et d'un montant proportionnel à la puissance installée. Pour les plus grandes installations, le montant du soutien financier se mesure en fonction de la puissance installée, la subvention maximum se monte à 100'000 francs. Ces subventions sont possibles lorsque la nouvelle installation remplace un chauffage à énergie fossile ou électrique. Elles n'existent pas uniquement pour les pellets mais également pour les bûches et les copeaux.

Les chaudières à pellets sont en principe une bonne solution pour les petites installations, par exemple pour des villas individuelles ou des petits immeubles. Pour des plus grandes installations, les copeaux ou plaquettes représentent souvent une meilleure solution mais pas toujours. Lorsqu'ils sont sollicités, les collaborateurs de la Section de l'énergie invitent ainsi les porteurs de projets à réfléchir et à favoriser plutôt les copeaux que les pellets. Les deux systèmes ont des avantages bien sûr et des inconvénients. Le prix du combustible et surtout les investissements à consentir sont déterminants. Chaque cas est particulier et la décision appartient au porteur du projet et non à l'Etat. Quant au système à bûches, il nécessite, vous en conviendrez, une présence humaine accrue et un environnement favorable au stockage des différents stères.

Si la motion était acceptée, il conviendrait de vérifier qu'elle est compatible avec les exigences posées par la Confédération. En d'autres termes, il n'est pas certain qu'échelonner les subventions pour les chauffages à pellets en fonction de la puissance permettrait de toucher la contribution financière de la Confédération. Je rappelle ici qu'elle représente environ 70% du montant à disposition du Programme Bâtiments. Le risque est ainsi juste gigantesque.

Mesdames et Messieurs les Députés, le bois énergie sous toutes ses formes est une source importante pour contribuer à la transition énergétique. Une fois encore, restons avec un peu de distance : ne pas focaliser sur une énergie plutôt que l'autre mais, de manière intelligente, équilibrée, poursuivre le développement durable de notre canton. Je

vous remercie de refuser la motion en question. Une acceptation donnerait un très mauvais signal.

M. Ivan Godat (VERT-E-S) : Nous rejoignons le député Alain Koller sur un point. De manière générale, les systèmes de chauffage utilisant des copeaux de bois sont une solution très intéressante dans des bâtiments d'une certaine taille et notamment dans les chauffages à distance. L'énergie grise des copeaux de bois est légèrement inférieure à celle des pellets et ce combustible permet de valoriser des déchets de bois en circuit très court. Les chauffages à copeaux ne conviennent en revanche pas pour les bâtiments de plus petite taille comme des maisons individuelles, situation dans lesquelles les chauffages à pellets sont parfaitement adéquats.

Nous sommes toutefois sceptiques, et le mot est faible, quant à la solution proposée qui donne un très mauvais signal aux porteurs de projets qui souhaitent tourner le dos au gaz, au mazout ou au chauffage électrique. Il est d'ailleurs peu probable, le ministre l'a évoqué à l'instant, que le montant de la subvention permette d'orienter les porteurs de projets vers les pellets ou les copeaux en fonction des projets. Il y a en effet d'autres éléments qui entrent en compte comme des questions pratiques d'espace de stockage du combustible ou encore de représentation, notamment dans un contexte urbain, le pellet jouissant peut-être d'une image plus propre et plus moderne que les copeaux de bois.

Il nous paraît plus judicieux d'agir dans le domaine du conseil, donc sur le plan de la communication, notamment auprès des collectivités locales, afin de mettre en avant les avantages des systèmes de chauffage utilisant des copeaux de bois pour les grands bâtiments, particulièrement en regard de la valorisation des ressources locales en déchets de bois. Il semblerait d'ailleurs, le ministre l'a indiqué, que ce soit le message délivré par les services de l'Etat aux porteurs de projets concernés avec qui ils sont en discussion, ce qui est une bonne chose.

Une dernière chose pour terminer, la Suisse dépense en moyenne annuelle 8 milliards de francs pour importer du pétrole et du gaz et ça ne défrise pas l'UDC. Si on veut réduire notre dépendance aux agents énergétiques étrangers, il faut impérativement isoler massivement les bâtiments et donc voter oui le 18 juin à la loi climat. Le groupe VERT-E-S et CS-POP s'engage pleinement là-dedans et refusera la motion no 1460.

M. Gauthier Corbat (Le Centre) : Ma présence à la tribune en regard de l'objet débattu pourrait sembler inopportune si ce n'était mon opposition personnelle et celle du groupe à ce texte. Je crois pouvoir me prémunir d'un conflit d'intérêts en refusant de soutenir une motion visant indirectement l'interdiction d'importations de pellets, d'autant plus que mon cher ministre a comme il se doit défendu Pellets du Jura à ma place. Je ne peux bien sûr qu'encourager la consommation d'une énergie exploitée, produite et livrée localement. A ce titre, et je suis assez bien placé pour en parler, le Canton comme les communes se fournissent en grande majorité en pellets locaux. S'ils optent pour du pellet plutôt que du copeau, c'est en raison d'un pouvoir calorifique supérieur : le pellet est un concentré de bois très sec, contrairement aux bûches et aux plaquettes. Il est donc plus rationnel de brûler du granulé de bois sec que des bûches et des plaquettes gorgées d'eau. Mais précisons effectivement qu'il y a des avantages et des inconvénients dans les différentes installations, cela a été dit, et qu'il y a aussi des opportunités pour plutôt choisir la bûche et les plaquettes en lieu et place

du pellet.

Ceci dit, il faut être clair, le motionnaire a raison, les producteurs suisses sont en période froide, dans l'incapacité aujourd'hui de fournir le 100% de la demande indigène. En revanche, je confirme le chiffre du Gouvernement dans sa réponse ; on parle, du côté de la faïtière Energie-bois Suisse, d'environ 20% d'importation de pellets et non pas de 50% tel qu'articulé. Je ne vous apprendrai rien en relevant que le 100% du gaz et du mazout sont importés, cela relativise aussi ces quelque 20% de pellets étrangers, même si un 100% de consommation de pellets suisses est un objectif louable et souhaité.

En tous les cas, il serait fort dommage de pénaliser les consommateurs de pellets locaux en leur retirant l'accès au Programme Bâtiments puisque la mesure proposée ne touchera pas seulement les acheteurs de pellets étrangers mais tous les consommateurs de pellets sans distinction. A noter aussi que nous aurons toujours un meilleur résultat avec du bois même importé qu'avec du pétrole extrait, raffiné, transporté, livré et donc brûlé. Le retard pris dans la lutte contre le réchauffement climatique ne nous donne pas encore le luxe de choisir entre les énergies renouvelables mais entre les renouvelables et les non renouvelables. Ne nous trompons pas de combat. D'ailleurs, suivant le raisonnement de mon collègue Alain Koller, je m'interroge également concernant les autres sources d'énergie verte. Que faire des pompes à chaleur dont l'électricité provient de l'étranger ? On devrait, par souci de cohérence, retirer les soutiens aux kWh dont l'origine pourrait nous venir d'un pays voisin.

Pour terminer, deux précisions. D'une part, les pellets locaux proviennent des sous-produits de l'industrie du bois, c'est absolument juste, mais ils sont complétés, au vu de la forte augmentation de la demande, par des copeaux provenant des forêts du canton. Ces copeaux sont obtenus en forêt à partir de bois de basse qualité. Freiner le déploiement des chauffages à pellets par une baisse de la subvention aura des conséquences sur l'écoulement de ces bois malades, nécrosés et bostrychés. D'autre part, les chaudières à bûches ou à copeaux ne garantissent pas non plus que le bois utilisé soit local. L'augmentation des chaudières à bois a aussi pour conséquence d'augmenter l'importation de bois sous toutes ses formes. Diminuer à terme les importations est réaliste. Pour ce faire, il faudra pouvoir renforcer la filière bois suisse et jurassienne. Mais c'est un autre débat, fort intéressant d'ailleurs, pour l'économie forestière de notre région et de notre pays.

Vous l'aurez compris, le groupe du Centre refusera à l'unanimité cette motion.

M. Pierre Chételat (PLR) : Actuellement, les installations de chauffage aux pellets bénéficient de subventions cantonales au même titre que les chaudières à copeaux ou à bois ou même les pompes à chaleur. La motion propose de réduire cette subvention pour rendre moins attractif un agent énergétique et à peu près neutre du point de vue CO₂.

On parle des fois de fausse bonne idée mais on pourrait ici plutôt parler d'une vraie mauvaise idée. Comme relevé par le Gouvernement, le motionnaire s'appuie sur des chiffres erronés et des informations erronées. Mais l'important n'est pas là. En Suisse, plus de 20 entreprises fabriquent actuellement plus de 325'000 tonnes de pellets issus de nos forêts. Il existe encore un fort potentiel de dévelop-

pement. Dérivé du bois, le pellet est bien un produit écologiquement renouvelable, relativement neutre en CO₂. Il contribue donc à la lutte contre le réchauffement climatique. Même si, pour l'instant, une partie du combustible nécessaire est importée, réduire le subventionnement de ce type d'installation serait un très mauvais signal.

Le but est d'avoir un maximum d'alternatives de modes de production de chaleur pour remplacer *in fine* totalement les chaudières qui fonctionnent au mazout ou au gaz naturel. Les chauffages à pellets sont complémentaires aux autres types de chauffage. Ils offrent également une alternative intéressante d'autonomisation pour de petites ou grandes installations. Réduire son attractivité pourrait retarder, voire reporter, des projets d'assainissement. Comme nous sommes dans l'urgence climatique, n'est-ce pas, ce n'est pas un très bon signal.

Un élément extrêmement important est la diversification énergétique. Nous n'avons pas les moyens de faire les fines bouches. Une telle mesure irait donc à l'encontre des objectifs à atteindre, principalement celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc important de continuer à les soutenir. Il faut du temps pour donner une chance à toutes nos entreprises de fabriquer le pellet. On va y arriver, mais il faut un peu de temps et si on coupe déjà les subventions, c'est clair que l'on va faire baisser les bras aux entreprises qui doivent produire des pellets. En fait, ce qu'on veut ici, finalement, c'est une fois de plus fermer les frontières.

Finalement, vous avez raison, Monsieur Koller, mais avec à peine un peu d'avance. Nous pourrions supprimer la subvention, je le souhaite de tout cœur, mais lorsqu'on ne se posera plus la question sur l'agent énergétique que l'on veut utiliser pour chauffer nos bâtiments. Au moment où il n'y aura plus de mazout, il n'y aura plus d'attractivité, les pellets seront effectivement autonomes et on n'aura plus besoin de les soutenir.

Pour tous ces motifs, vous l'aurez compris, le PLR va refuser la motion à l'unanimité.

M. Vincent Eggenschwiler (PCSI) : Après les débats nourris, on voit que la thématique de l'utilisation du bois de chauffage est bien d'actualité dans notre région, même si nous ne produisons qu'une infime partie de la part nationale, particulièrement en ce qui concerne la production de pellets destinés au chauffage des bâtiments jurassiens. Le souci évoqué par le motionnaire, qui souhaiterait encourager plutôt les chauffages à bûches et à copeaux, est bien légitime car l'on consomme à travers ce système de la matière première produite par nos forêts jurassiennes. Cette façon de se chauffer répond certainement à des critères de circuit court, en respectant des notions de sensibilité écologique.

Si notre groupe salue la réflexion évoquée, il doute fortement que le fait de diminuer la subvention cantonale aux chauffages à pellets permette d'atteindre ce but et se rallie aux conclusions du Gouvernement, lequel stipule dans sa prise de position que le Programme Bâtiments du canton doit continuer, s'inscrivant ainsi dans la transition énergétique.

Pour ces raisons, le groupe PCSI-PVL ne soutiendra donc pas cette motion.

M. Nicolas Maître (PS) : Selon la formule consacrée que

le groupe UDC affectionne, la motion no 1460 de notre collègue Alain Koller a retenu toute notre attention. Cependant, les compléments qui m'ont été donnés par l'auteur et que j'ai retranscrits avant la discussion dans notre groupe n'ont pas convaincu mes camarades. Les précisions dans la réponse du Gouvernement concernant la proportion minimale de pellets importés semblent contredire le principal argument de notre collègue. En fait, il n'y a pas pour l'instant de raison de s'inquiéter. L'application des mesures du Programme Bâtiments mis en place dernièrement par la Confédération et les cantons, plus particulièrement pour le remplacement des chauffages à combustible fossile ou électrique dans le Jura, devrait permettre de valoriser au maximum les déchets de bois indigène dans leur transformation en pellets, en plaquettes ou en bois déchiqueté. Nous pensons également qu'il est bon de promouvoir et de subventionner toutes les autres sources d'énergies renouvelables permettant de se chauffer, ceci afin de respecter également une gestion saine de nos forêts jurassiennes sans une déforestation exagérée.

Vous l'aurez compris, la majorité du groupe parlementaire socialiste refusera la motion no 1460 de notre collègue Alain Koller.

M. Alain Koller (UDC) : Je remercie tous les groupes d'être montés à cette tribune aujourd'hui. Je vois qu'on a de l'avance pour les votations du 18 juin prochain. Pour information, au sujet de l'importation de pellets étrangers venant d'Autriche, ce dernier importe déjà de grandes quantités de pellets venant des Etats-Unis, donc bien loin de nos pays voisins. Je suis un peu déçu de ce que j'ai entendu aujourd'hui, car pour nous c'est une excellente solution. Je suis aussi surpris que tous les groupes parlementaires, depuis plusieurs années, montent régulièrement à cette tribune pour promouvoir le local, les circuits courts et bien sûr éviter le plus possible la dépendance aux pays étrangers. Et vous tous, maintenant, rétro pédalez dans ces trois domaines. Donc, faites ce que l'on dit mais pas ce que l'on fait.

Encore une fois, je vous demande de soutenir cette motion pour freiner l'importation de pellets étrangers et pour soutenir les énergies renouvelables de notre canton.

Au vote, la motion no 1460 est rejetée par 51 voix contre 7.

11. Postulat no 456

Kunming-Montréal : 30% de terres du Jura à protéger d'ici 2030 **Baptiste Laville (VERT-E-S)**

L'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité, adopté en décembre 2022 par près de 200 pays lors de la COP15 de Montréal, marque une prise de conscience inédite des pouvoirs publics quant au danger majeur que représente le déclin de la biodiversité mondiale. Après la crise climatique, la lutte contre une possible sixième extinction de masse des espèces vivantes est enfin prise au sérieux et reconnue comme un enjeu essentiel pour l'avenir de l'humanité. Quelques 20 milliards de dollars seront désormais engagés chaque année dans ce combat !

L'accord signé prévoit 23 mesures, dont notamment la protection de 30% des zones terrestres d'ici 2030, la restauration de 30% des écosystèmes dégradés ou encore une réduction de 50% des risques en lien avec les pesticides et les fertilisants.

Tous les gouvernements sont invités à coopérer aux niveaux international, transfrontalier et régional pour atteindre ces objectifs dans les plus brefs délais. La Suisse s'est fortement engagée pour que cet accord aboutisse et assumera sans aucun doute sa part de responsabilité en soutenant des initiatives sur son territoire.

Le Canton du Jura n'a pas attendu cet accord pour engager de nombreuses démarches en faveur de la biodiversité, certaines allant parfaitement dans le sens des mesures proposées. Formidable confirmation des actions déjà entreprises, cet accord doit motiver notre canton à continuer son engagement, à redoubler d'efforts pour atteindre, voire même dépasser, les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal.

Nous demandons au Gouvernement jurassien d'étudier attentivement les 23 objectifs de l'accord de Kunming-Montréal, d'identifier le positionnement jurassien quant à l'accomplissement de ces buts et de formuler les actions et moyens nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, particulièrement celui qui concerne la protection de 30% des terres d'ici à 2030.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : Laissez-moi peut-être d'abord simplement vous lire la réponse que j'aurais pu espérer du Gouvernement. Ça aurait été celle-ci : « En l'absence d'une politique fédérale suffisamment ambitieuse pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, le Gouvernement jurassien, conscient des enjeux écologiques à venir, estime pertinent de s'aligner sur l'accord international de Kunming-Montréal et accepte ainsi le postulat ». Cela aurait été la réponse que j'aurais pu espérer du Gouvernement. Ce n'est malheureusement pas le cas. J'espère pouvoir vous convaincre à l'instant du bien-fondé de cette intervention.

Il y a dix jours exactement, le 21 mai, vous le savez certainement, avait lieu la journée internationale de la biodiversité. Ce n'est pas un hasard si cette journée existe car c'est un sujet important. Cette journée est l'occasion de rappeler chaque année à la population et aux élus que nous sommes que la biodiversité est essentielle au bien-être des personnes, à la santé de la planète mais aussi à la prospérité économique à laquelle nous sommes tous et toutes attachés. Qu'on le veuille ou non, nous dépendons tous et toutes de la biodiversité pour notre alimentation, pour l'eau potable, pour l'air que nous respirons, pour nos loisirs et pour nos activités économiques, même pour la culture. La biodiversité, si on résume tout cela, est la base même des écosystèmes dans lesquels, avec lesquels et sur lesquels nous vivons. Cette journée est par contre aussi l'occasion de rappeler que la biodiversité est bel et bien en danger, qu'elle va mal, qu'elle va très mal, autant au niveau international, national que régional.

Au niveau international, de nombreuses études ont été réalisées et prouvent sans l'ombre d'un doute que la biodiversité se détériore dans le monde entier à un rythme sans précédent. 25% des espèces, soit 1 million d'espèces, sont actuellement menacées. Au niveau national maintenant, voici ce qu'annonce l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans deux rapports publiés cette année. La moitié des milieux naturels suisses sont menacés, 6% de toutes les espèces sont menacées d'extinction, 11% des espèces sont fortement menacées et 16% sont vulnérables. Depuis dix ans, leur population ne cesse de reculer. Nous sommes aujourd'hui à un recul de quelque 30% de ces populations. Karin Schneeberger, directrice de l'OFEV, s'exprimait ainsi :

« Il reste beaucoup à faire pour protéger et conserver la biodiversité en Suisse ».

Que se passe-t-il au niveau cantonal ? Nous manquons de chiffres mais tout, absolument tout laisse à penser, contrairement à ce qu'annonce le Gouvernement dans sa proposition, que le Jura, malgré ses spécificités naturelles et sa topographie un peu particulière, n'est pas forcément en beaucoup meilleure position. Je me permets ici de citer les propos de Patrice Eschmann, ancien chef de l'Office de l'environnement, invité sur RFJ en février de cette année-ci à l'occasion de son départ de l'Office de l'environnement. La question qui lui était posée était : « Que peut-on encore améliorer ? » Il répondait ceci : « On a une érosion claire de la biodiversité, on n'est pas de bons élèves ». Je crois que les propos de Monsieur Eschmann sont suffisamment clairs.

Chères et chers collègues, Patrice Eschmann avait donc parfaitement raison : dans le Jura – comme en Suisse d'ailleurs, nous ne sommes pas pire – nous ne sommes pas de bons élèves quant à la biodiversité. Il faut être conscient qu'en comparaison avec l'ensemble des pays d'Europe, la Suisse est même la lanterne rouge dans les classements en lien avec les mesures en faveur de la biodiversité. Alors que dans l'Union européenne la moyenne des surfaces protégées s'élève à 26,4%, la Suisse n'atteint à l'heure actuelle que 10,8% de son territoire. Selon le rapport de l'OFEV, l'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant.

Mais si maintenant tout le monde ici, j'imagine, s'accordera certainement pour venir dire à cette tribune que la biodiversité est importante et qu'elle est en danger, là où le bât va blesser, c'est par rapport aux efforts et aux actes qui peinent à se dessiner, aux décisions politiques qui peinent à se prendre. Et à ce titre, l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité, adopté en décembre 2023, donc très récemment, est un accord qui est, on peut le dire, historique car il marque une prise de conscience inédite des pouvoirs publics dans ce domaine.

Tous les gouvernements sont invités à coopérer au niveau international, mais pas seulement au niveau international, au niveau transfrontalier et au niveau régional, pour atteindre les objectifs dans les plus brefs délais. Laissez-moi vous lire l'article 10 de l'accord de Kunming-Montréal. Il dit ceci : « Il s'agit d'un cadre pour tous, pour l'ensemble des gouvernements de la société. Son succès exige une volonté politique et une reconnaissance des gouvernements et repose sur l'action et la coopération de tous les niveaux des gouvernements et de tous les acteurs de la société ».

Si les 23 mesures retenues dans cet accord revêtent bien évidemment une dimension mondiale, il est essentiel que chaque partie, chaque personne, contribue à la réalisation de ces objectifs selon les circonstances, les priorités et les capacités spécifiques à disposition. Pour le Jura, je relève par exemple les objectifs suivants qui semblent intéressants. La protection de 30% des zones terrestres d'ici à 2030, sommes-nous réellement à ces 30% ? Je n'en suis pas certain. La restauration de 30% des écosystèmes dégradés, avons-nous déjà rénové 30% des écosystèmes dégradés ? Je n'en suis pas certain. Réduction de 50% des risques en lien avec les pesticides et les fertilisants, nous avons bien un programme pesticide Programme Produits phytosanitaires Jura, mais ce chiffre de 50% n'est pas inclus dans ce programme.

Vous l'avez compris, l'accord de Kunming-Montréal appelle le Jura à s'engager et cela tombe bien justement car le

Jura est au début de ses réflexions pour l'établissement d'un plan cantonal en faveur de la biodiversité. Intégrer les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal au plan cantonal en faveur de la biodiversité, au travers d'une courte étude – cette étude ne doit pas être surdimensionnée – permettra aussi de gagner du temps et *in fine* de l'argent. Je pense aussi que le Jura peut, au travers de ce postulat, non seulement s'illustrer comme un canton pionnier dans la lutte pour la biodiversité mais qu'il pourra aussi mettre en valeur les nombreuses démarches déjà entreprises sur le territoire cantonal.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERT-E-S et CS-POP vous encourage fortement à soutenir ce postulat.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé (suppléant du ministre de l'Environnement) : Monsieur le Député, je dois bien admettre que vous avez mis le doute sur la qualité de votre intervention. Est-ce un postulat, est-ce une motion ? Parce que si c'est introduire dans le plan qui est actuellement en réflexion sur la biodiversité dans le canton du Jura les objectifs de Kunming-Montréal, alors ça devient une motion, plus un postulat. Il faut relire le manuel du député pour savoir exactement ce que représente un postulat. Pourquoi ce doute émerge ? Parce que finalement, le Gouvernement est d'accord sur la quasi-totalité de vos propos à cette tribune. L'accord de Kunming-Montréal est un accord historique. Il liste 23 mesures qui sont extrêmement pertinentes en lien avec la biodiversité. J'ose espérer que personne ne montera à la tribune pour dire le contraire. Il faudrait avoir des arguments très solides.

Mais, vous le dites également dans votre intervention, le Canton du Jura n'est pas resté inactif dans ce domaine. Et là, ne confondez pas mes rôles, je parle en tant que membre du Gouvernement, même si c'est dans un rôle de suppléance, et pas en tant qu'ancien chef de l'Office de l'environnement. La mise sous protection de l'ensemble des milieux naturels portés à nos inventaires, tels que les prairies, pâturages, marais, zones alluviales, sites de reproduction des batraciens, sont des exemples extrêmement concrets qui ont été réalisés dans le canton du Jura. Ce sont des inventaires qui existent. Alors, faisons-nous assez pour les protéger ? Avons-nous tous les moyens nécessaires pour les protéger ? C'est une autre question. Pouvons-nous stopper, avec notre plan biodiversité, la dégradation de cette dernière ? Très honnêtement, j'en doute avec des mesures locales au niveau d'un canton tel que le canton du Jura. Permettez-moi également de citer le programme de revitalisation des marais, des sites de reproduction des batraciens, des cours d'eau, des zones alluviales. Ces travaux sont menés depuis de nombreuses années et de très nombreux projets sont encore à réaliser, à l'image des chantiers prévus prochainement aux tourbières de La Gruère et du Prédame.

Vous l'avez également mentionné, le Programme Produits phytosanitaires Jura, adopté en novembre 2019 par le Gouvernement, vise à réduire les quantités de produits utilisés globalement sur le territoire cantonal et à accélérer les efforts déjà en cours dans la sauvegarde de la biodiversité. Je crois que c'est aussi une déclinaison de certains outils pour atteindre les objectifs que vous mentionnez, qui s'inscrivent aujourd'hui parfaitement dans ces mesures et ces objectifs de l'accord de Kunming-Montréal. Alors on pourra toujours regretter, à cette tribune ou ailleurs, qu'on n'en fait pas assez, qu'il faut mettre plus de moyens. Je pense même que, là-dessus, en ayant une vision uniquement centrée sur la biodiversité, on pourrait avoir des champs d'accord.

Parmi les mesures phares, vous l'avez mentionné, figure la préservation d'au moins 30% des terres et des mers. Cet engagement est un engagement ambitieux mais parfaitement cohérent. Et la Confédération le dit aussi avec la stratégie de la biodiversité suisse et son plan d'action national, adopté par le Conseil fédéral en 2017. Ce plan d'action demande en effet aux cantons de planifier, de développer une infrastructure écologique afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité. L'objectif de cette mesure est d'augmenter les surfaces favorables à la biodiversité sur l'ensemble du territoire national. A cet effet, la planification de l'infrastructure écologique au niveau cantonal a été explicitement incluse dans le programme « Protection de la nature » de la convention-programme 2020-2024 qui lie l'Etat jurassien à la Confédération.

Une fiche du plan directeur cantonal spécifique à l'infrastructure écologique a été rédigée et mise en consultation publique jusqu'au début de mars dernier. L'Office de l'environnement est donc actuellement en train de réaliser cette planification qui devrait être finalisée fin 2024. Cette planification sera évidemment débattue avec les différents acteurs concernés. Suivra ensuite la mise en œuvre, dont le rythme sera évidemment tributaire des moyens que le Parlement nous attribuera.

De plus, il est prévu d'établir dans la foulée, vous l'avez mentionné, une stratégie cantonale en faveur de la biodiversité. Cette dernière intégrera non seulement l'infrastructure écologique que je viens de mentionner mais traitera également des autres thèmes visés par l'accord de Kunming-Montréal et devant se traduire – je crois qu'on peut être là aussi totalement d'accord – par des mesures concrètes dans le territoire. Cette stratégie cantonale est exigée par la Confédération qui s'en servira pour définir les contours des prochaines conventions-programmes qui libèrent des moyens de la Confédération aux cantons pour mettre en œuvre des mesures appropriées et adaptées à chaque caractéristique du territoire cantonal.

Ces démarches initiées entre la Confédération et le Canton englobent donc l'essentiel des objectifs des accords de Montréal censés se concrétiser par des mesures dans le territoire. Par conséquent, le processus engagé au niveau cantonal offre les garanties nécessaires, Mesdames et Messieurs les Députés, pour s'assurer que les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal seront non seulement bel et bien examinés mais que les mesures en découlant seront prévues au niveau cantonal avec nos propres caractéristiques, notre propre rythme, nos propres moyens financiers.

Et je crois, Monsieur le Député, que nous avons finalement déjà réalisé votre postulat. C'est dans ce sens que le Gouvernement pense aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une nouvelle étude sur les différentes mesures et les objectifs Kunming-Montréal à introduire dans notre planification de la biodiversité, mais que ce projet est déjà en cours et sera analysé correctement et dans le détail par l'Office de l'environnement. C'est pour cette raison qu'il vous propose de refuser le postulat proposé.

M. Quentin Haas (PCSI) : L'Etat jurassien est actif et mène de nombreux projets liés à la biodiversité, notamment pour répondre aux objectifs de cet accord, dit le Gouvernement à l'instant à la tribune. Monsieur le député Laville semble considérer que non, d'où ce postulat. Qui a tort, qui a raison ? Pour cela, il faut des chiffres concrets. Il semble que ces derniers pourraient être obtenus efficacement au

travers d'une interpellation soulevant les différents points importants de cet accord lié à la biodiversité – vous en avez énuméré certains – et permettraient d'obtenir des réponses complètes sur les actions menées par le Gouvernement ainsi que sur ce qui arrivera à l'avenir. Cela nous permettrait d'avoir un état des lieux objectif de ce qui est en train de se faire et de ce qui se fera. Cela répondrait de plus à toutes nos interrogations en lien avec ces différents objectifs et ça nous permettrait, dans le cas d'un manquement, le dépôt d'une motion précisant clairement ce qu'il conviendrait de faire différemment ou mieux, car vous l'avez dit vous-même, c'est urgent et important.

Nous avons proposé cette alternative au dépositaire de l'intervention qui a préféré ne pas le faire. Vous avez largement insisté là-dessus, Monsieur le Député, la Suisse est lanterne rouge au niveau de la biodiversité et il faut impérativement intervenir, on demande de l'action. Dès lors, pourquoi un postulat et non une motion ? Il y a contradiction. Nous voilà donc avec un postulat. Nous proposons d'étudier un travail que le Gouvernement dit d'ores et déjà produire. Ainsi, qu'importe le résultat, ce débat tend à induire que les services concernés ne font soit pas leur travail, soit ne sont carrément pas au courant de l'existence de cet accord vu que nous leur demandons de l'étudier au lieu d'agir, ce qui serait, vous l'avez dit, extrêmement important.

Il faut dès lors que le dépositaire nous dise clairement ce que les services concernés ne font pas si l'on souhaite juger de l'utilité de lancer non pas une action plutôt qu'une étude. Dans le cas où la proposition est acceptée, nous risquons de demander au Gouvernement d'étudier un travail qu'il fournit apparemment d'ores et déjà. Le serpent qui se mord la queue, l'œuf, la poule, tout ça, tout ça, vous choisissez.

Au vu de ce qui précède, la majorité des députés PCSI refusera le postulat, tout en précisant que les députés PVL soutiendront ce texte.

M. Bernard Studer (Le Centre) : L'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire est un fait. Avec le dérèglement climatique et ses conséquences, elle constitue un des défis majeurs que doit relever notre société au cours des deux prochaines décennies. En signant l'accord de Kunming-Montréal, près de 200 pays, dont la Suisse, partagent ce constat du déclin de la biodiversité et s'engagent pour tenter d'inverser le processus. A cet effet, il formule dans son annexe quatre objectifs et 23 pistes que notre collègue Baptiste Laville, dans son postulat no 456, souhaiterait voir évaluées par le Gouvernement.

Nous avons pris connaissance de ces 23 cibles donnant des orientations très générales et qui, selon nous, relèvent essentiellement du droit international ou qui dépendent d'un cadre à définir au niveau national. On peut citer la réduction de l'empreinte globale de la consommation de manière équitable, l'application de mesures relatives à la sécurité biotechnologique, l'inventaire des subventions préjudiciables à la biodiversité, une aide financière de 20 milliards de dollars par an à partir de 2025 vers les pays en développement, l'amélioration pour les décideurs et la population de l'information et de l'accès aux données, les connaissances, etc. L'objectif phare de cet accord, qui a fait l'objet d'une vaste communication le 22 mai dernier à l'occasion de la journée de la biodiversité, est d'assurer durablement la protection de 30% des zones terrestres et des eaux intérieures. Baptiste Laville a parlé du 21 mai, mais c'était la journée de l'UNESCO pour la diversité culturelle du dialogue.

Dans un premier temps, il convient de préciser ce que l'on entend au niveau international par cette mise sous protection. On peut, par exemple, s'interroger sur le statut des forêts suisses protégées depuis plus d'un siècle, en regard de la disparition des forêts primaires en Amazonie ou en Asie du sud-est. L'Allemagne a d'ailleurs déjà communiqué et respecté cet accord et les 30% de surfaces sous protection grâce à la comptabilisation de sa surface forestière.

Contrairement à l'accord sur le climat de Paris, son pendant en termes de biodiversité ne définit pas d'indicateurs uniques relativement facilement mesurables à l'instar des émissions de gaz à effet de serre. Les réflexions sont actuellement en cours à Berne pour traduire au niveau suisse cet objectif de protection défini à l'échelle planétaire. Les actions à engager dans notre canton doivent s'inscrire dans le cadre national. Lorsque l'on évoque l'érosion de la biodiversité, on met souvent le focus sur le monde agricole. L'agriculture suisse est l'une des plus réglementées au monde. Elle a accompli un virage important à la fin du siècle dernier et, depuis lors, les surfaces de promotion de la biodiversité ne cessent de croître. Dans le canton du Jura, elles atteignent aujourd'hui environ 17% de la surface agricole. Le développement de l'infrastructure écologique, évoqué tout à l'heure par le ministre et actuellement à l'étude, permettra de renforcer la protection, voire la restauration d'écosystèmes naturels. Dans nos plans d'aménagement local, les PAL, les périmètres de protection de la nature, les périmètres de protection des vergers sont également en constante augmentation. Le réseau bocager en zone agricole est à présent intégralement protégé. L'entrée en vigueur récente du plan spécial « Périmètre réservé aux eaux » a renforcé la protection des rivières et des plans d'eau ainsi que des milieux rivaux.

A la veille du traitement par le Conseil des Etats de l'initiative sur la biodiversité et d'un éventuel contre-projet, l'accent a d'ailleurs été mis sur les milieux déficitaires, notamment les milieux bâtis. Les actions en faveur de la biodiversité ne doivent pas s'arrêter à la zone agricole. Celles-ci doivent ainsi également cibler les zones urbanisées, avec des mesures de maintien de poumons verts et de surfaces perméables, de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur, etc. Plusieurs mesures de ce type figurent d'ailleurs dans le Plan Climat. Cela démontre que les actions en faveur de la biodiversité ne doivent pas être prises isolément mais coordonnées avec celles en faveur du climat. Au vu des enjeux, l'approche en silos n'est pas pertinente. Cela démontre également, et nous partageons en ce sens l'avis du Gouvernement, que notre canton ne reste pas inactif en la matière.

Vous l'aurez compris, pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous ne jugeons pas utile de demander au Gouvernement d'étudier à ce stade les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal. Cela générerait une étude de plus et une charge de travail supplémentaire pour les collaborateurs de l'Office de l'environnement, sans effet direct et concret sur la biodiversité. Le groupe Le Centre refusera donc le postulat de notre collègue Baptiste Laville. Continuons à agir au niveau local et régional, mettons en œuvre les mesures pertinentes du Plan Climat et appliquons les planifications cantonales et nationales relatives à la biodiversité.

M. Nicolas Maître (PS) : Le postulat de notre collègue Baptiste Laville demande au Gouvernement d'étudier l'état de mise en application de l'accord de Kunming-Montréal, dans lequel 23 objectifs sont identifiés, dont un spécialement

concernant la protection de 30% des terres d'ici 2030, touchant directement la biodiversité. Sans revenir sur les arguments du Gouvernement qui rappellent que de nombreux projets cantonaux sont en cours de réalisation et visent déjà les buts de cet accord, nous pensons, comme l'auteur de l'intervention, qu'ils doivent être absolument repris et appliqués par tous les Etats et, par effet de cascade, par les cantons et les communes afin qu'ils déploient tous leurs effets.

Nous nous devons de maintenir une certaine pression politique si nous ne voulons pas accentuer davantage l'érosion de la biodiversité, en fait une érosion de notre propre écosystème. Cette dégradation de notre milieu naturel est alarmante. Si des choix ne sont pas faits rapidement, on risque bien de le payer cash dans un proche avenir. A l'image de l'Europe, cela a été rappelé à cette tribune, le Canton du Jura n'est d'ailleurs pas aussi bon élève que le Gouvernement le prétend. Nous devons mettre toutes les chances de notre côté afin d'identifier rapidement des pistes ou un état des lieux. Et même si cela doit coûter un peu à notre Etat, l'acceptation de ce postulat permettra de favoriser les recherches de solutions non identifiées actuellement.

Vous l'aurez compris, le groupe parlementaire socialiste acceptera le postulat no 456.

M. Edgar Sauser (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance du postulat no 456. Pour notre groupe, demander que les services de l'Etat fassent une étude des 23 mesures acceptées par les participants à la COP 15 de Montréal, dont la Suisse, ne résoudra pas le problème. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Le Jura est déjà actif dans de nombreux projets en faveur de la biodiversité et qui vont déjà dans le sens demandé dans cet accord. Nous sommes d'avis que l'étude des 23 mesures citées est du ressort de la Confédération et que c'est elle qui, en temps voulu et selon un calendrier qu'elle devra définir, pourrait exiger des cantons la mise en place d'une stratégie en faveur de la biodiversité correspondant à cet accord.

Pour toutes ces raisons, notre groupe à l'unanimité ne soutiendra pas ce postulat.

M. Romain Schaer (UDC) : COP 15 pour 15^e Conférence de la biodiversité des Nations unies, dont près de 200 pays, pas de villages, pas de villes, pas de districts ou de cantons, mais des pays, collègue député VERT-E-S Laville, des pays. Et vous venez dégainer avec un postulat, appuyé par des pontes de l'extrême-gauche de l'échiquier politique, en lieu et place d'une motion. Mais quelle mouche vous a piqué ? Avec ce postulat, vous enfoncez des portes ouvertes. Vos urgences à tout vent font que, d'ici peu, plus personne ne prendra vos urgences ou vos avertissements, relayés par les hautes sphères, au sérieux. D'ailleurs à ce propos, il existe une fable intitulée « L'enfant qui criait au loup », d'Esopé, écrivain grec du V^e siècle avant Jésus-Christ. Lisez-là, lisez-là à vos enfants, ils en prendront de la graine. Du moins les miens ont grandi avec.

Député Laville, croyez-vous sincèrement que mes tortues Luna et Franklin, mes arbres fruitiers, mes abeilles, ma vigne et mes chèvres, qui participent tous au bilan carbone de ma famille, intéressent le Parlement ? Votre postulat est du même acabit ou du même fût. La biodiversité mondiale se joue dans une autre ligue. J'en viens presque à penser que vous faites de l'occupation médiatique, du genre « pourvu qu'on parle de climat ». Et bien non. Retirer le postulat suite aux arguments de notre cher Gouvernement eût

été la juste réponse et on vous aurait pardonné cette fougue de jeune politicien. Ecrivez plutôt des courriers des lecteurs ou faites des conférences, si j'ose le conseil. Soyez plus actif dans ce domaine, c'est bien plus gratifiant, je vous le promets, et vous ne m'entendrez plus à cette tribune, autre avantage non négligeable.

Pour en revenir à nos moutons, le groupe UDC ne se ralliera bien évidemment pas à votre postulat et le refusera, tout comme le fait notre Gouvernement à juste titre. Votre postulat n'amène strictement rien de nouveau dans les mesures déjà prises ou à prendre actuellement.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je serai très bref, en fait parce que ça ne se fait pratiquement jamais. On propose souvent de transformer une motion en postulat, mais l'alinéa 6 de l'article 62 de notre règlement permet de faire l'inverse. Après avoir entendu Monsieur le Ministre dire : « Votre postulat n'est pas la bonne solution, vous auriez dû venir avec une motion et peut-être même qu'on l'aurait soutenue », je propose à notre collègue Baptiste Laville de transformer son postulat en motion.

La présidente : Il y a une demande de transformation en motion, est-ce que vous acceptez la demande de transformation en motion, Monsieur le député Laville ?

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : Oui, j'accepte.

La présidente : Nous continuons donc la discussion sur la forme de la motion. La discussion générale est ouverte.

M. Philippe Bassin (VERT-E-S) : Vous le voyez, je n'ai plus 20 ans ! J'ai un certain vécu et c'est par un témoignage personnel que je tiens à appuyer la motion – ce qui est devenu une motion – de Baptiste Laville. L'érosion de la biodiversité est quelque chose qui me touche parce que, depuis l'âge de 20 ans justement, je parcours le Jura, le Jura historique du Chasseral au fin fond de l'Ajoie, et je constate cette érosion de la biodiversité d'une manière claire et nette. Pendant cette période de vie et de recherche de naturaliste, ont disparu de nos régions, je cite : la Pie-grièche grise, dont j'ai étudié les derniers couples en Ajoie où ils nichaient jusqu'en 1996, la Pie-grièche à tête rousse, la Perdrix grise – ceci malgré un programme intense des chasseurs pour la faire revenir dans les plaines ajolotes et qui a échoué, il n'y a plus de Perdrix grise chez nous, elle a disparu – le Vanneau huppé a disparu, la Bécassine des marais, la Marouette ponctuée, le Grand Tétrás, la Gélinothe des bois. D'autres espèces sont en danger critique d'extinction : la Huppe fasciée, le Torcol fourmilier, le Bruant proyer, le Bruant des roseaux, le Tarier des prés, la Tourterelle des bois, le Pic cendré, la Chevêche d'Athéna. Et d'autres sont très vulnérables : on n'entend presque plus les alouettes chanter dans nos champs, le Coucou gris ne fait presque plus entendre son chant si facile à reconnaître, le Rougequeue à front blanc s'observe de moins en moins.

J'ai surtout ici ciblé les oiseaux parce que c'est ma passion mais, pour rappel, l'Apron, ou roi du Doubs, a quasiment disparu sur son parcours jurassien. Autrefois, quand j'avais 20 ans, on entendait les Rainettes vertes chanter depuis la fête de la jeunesse en mai à Porrentruy, depuis la Colombière. Aujourd'hui, c'est quelque chose de fini. Si on se balade sur le plateau (Coeuve, Damphreux, Vendlincourt et Bonfol), il n'y a pas de comparaison possible entre ce qui existait en 1970-1980 et ce qui existe aujourd'hui.

Donc, aller dans le sens de la motion de Baptiste Laville, c'est un point positif, dans le sens d'une sorte de piqûre de rappel, une sorte de stimulant pour aller de l'avant dans la protection de la biodiversité. Ainsi, je vous encourage tous vivement à soutenir cette motion.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé (suppléant du ministre de l'Environnement) : C'est toujours élégant de pouvoir rebondir sur les interventions du Gouvernement. Vous avez pris toute la prudence, Monsieur le Député, de mentionner « peut-être » et je crois qu'il faut jouer sur le « peut-être » pour savoir ce qu'est un postulat transformé en motion. L'étudier devient quoi ? Faire ? Mettre en œuvre ? « Nous demandons au Gouvernement d'étudier attentivement les 23 objectifs de l'accord de Kunming-Montréal ». Si c'est « on oblige d'étudier », si c'est une motion qui oblige d'étudier, on vous dit toujours non, pour les mêmes raisons qu'auparavant. Si c'est « la motion oblige de mettre dans la stratégie de biodiversité les 23 objectifs tels que définis dans l'accord de Kunming-Montréal », on vous dit aussi non parce que les réflexions au niveau des mesures à prendre au niveau cantonal doivent justement être beaucoup plus différenciées, adaptées à notre situation spécifique. Et oui, personne à cette tribune ne vient mentionner que la biodiversité ne s'érode pas. La question n'est pas là. La question est, de manière objective : Que faisons-nous de ce postulat transformé en motion ? Et dans ce cadre, cette motion n'est pas assez définie, pas assez précise. Elle n'est même pas d'ordre général vu qu'elle pose plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement vous recommande également de refuser la motion.

M. Baptiste Laville (VERT-E-S) : Je reviens sur quelques éléments qui ont été dits ici à la tribune. Tout d'abord sur ce qu'a dit le Gouvernement, je commencerai par les propos de Jacques Gerber. Je sais bien que l'on traite de la motion maintenant, mais par rapport au postulat, ça aurait été un peu incohérent quand même car, dans la pratique, quand vous dites que le postulat était quasiment réalisé, Monsieur Jacques Gerber, dans la pratique, quand un postulat est réalisé, le Gouvernement propose de l'accepter et de le classer. Là, vous proposez de le refuser. Et maintenant que nous proposons la motion, que vous-même vous proposiez peut-être, vous proposez de la refuser. Ce n'est une fois de plus pas très cohérent par rapport aux propos tenus.

Deuxièmement, je tiens à dire ici par rapport aux propos tenus à l'instant que, quand on n'a plus d'argument sur le fond, on attaque la forme. Apparemment, ce postulat, au niveau de la forme, ne correspond pas. Je tiens juste à rappeler quand même que ce postulat demande de formuler des actions et moyens nécessaires à mettre en œuvre, c'est donc aussi une motion. Je peux vous garantir que ce postulat était effectivement ambigu et qu'il peut s'interpréter autant comme un postulat que comme une motion. Ainsi, n'ayez crainte, les services de l'administration sauront très bien traiter ce document.

Par rapport à ce qui a été dit par le groupe PCSI-PVL, je crois qu'on a répondu à votre demande. Vous disiez que vous vouliez des actions. Même si je me porte un peu en porte-à-faux par rapport à la question du postulat, pour moi, une étude est une action. Attention à ne pas minimiser l'impact d'une étude. Une étude c'est un pas, c'est une action qui va en avant. Une étude ce n'est pas du statu quo, c'est

une action concrète. Très clairement, il ne faut pas sous-estimer l'impact d'un postulat. Vous demandiez des actions, une motion est une action, c'est une forme beaucoup plus contraignante et beaucoup plus active de traiter ce texte. J'espère donc que grâce à ceci vous aurez changé d'avis.

Ensuite, par rapport aux propos de Bernard Studer, du Centre, je comprends naturellement aussi. Bien sûr, c'est un accord qui est mondial, qui doit être interprété dans un contexte national et dans un contexte local. Il n'est pas demandé, au travers de ce postulat, de faire des propositions pour les 23 cibles ou les 23 objectifs. Naturellement, il faut choisir les objectifs qui ont un sens dans le contexte jurassien et les mettre en place.

Ensuite, par rapport aux propos tenus par l'UDC et notre collègue Romain Schaer, oui, moi aussi je vous parlerai d'un conte pour enfants qui s'appelle « La Cigale et la Fourmi ». On peut aussi penser que le monde ne changera jamais, vivre le *carpe diem* au jour le jour. Je suis désolé de vous le dire, Monsieur Romain Schaer, mais la crise de la biodiversité est une crise qui est encore plus importante que la crise annoncée par la crise climatique et c'est du devoir du groupe VERT-E-S et CS-POP de tenir ce genre de propos à la tribune. Nous sous-estimons trop l'importance de cette crise qui s'annonce par rapport à la biodiversité. Des scientifiques du monde entier travaillent sur ce sujet, ont développé des rapports et le sujet est inquiétant au niveau international, au niveau national et au niveau local. Nous avons eu l'expertise d'un naturaliste avéré qui vous le dit ici. Vous-même, tout un chacun, vous remarquez qu'il y a un changement par rapport à votre vécu quand vous étiez enfant et vos objectifs aujourd'hui.

Par rapport à tout cela, je tiens encore à dire, avec les quelques minutes qu'il me reste, que ces accords internationaux sont souvent critiqués, énormément critiqués parce qu'ils n'ont pas d'impact, alors faisons en sorte que ces accords internationaux servent à quelque chose. C'est l'essence même de ces accords internationaux, c'est qu'ils soient repris au niveau national et au niveau cantonal. S'il vous plaît, faisons en sorte que ces signaux politiques émis au niveau international aient des retombées au niveau cantonal. Dernier exemple et dernière analogie, que penseriez-vous si on établissait un Plan Climat sans prendre en compte les accords de Paris sur le climat ? Ça paraîtrait invraisemblable. Nous allons maintenant développer une stratégie cantonale pour la biodiversité. Eh bien, il faut tenir compte de l'accord de Kunming-Montréal qui est un accord historique et qui est un accord important sur ce sujet.

La présidente : Je reviens sur la transformation du postulat en motion. J'ai repris tous les articles, un par un, dans le règlement. L'article 63, alinéa 2, dit : « L'auteur de la motion ou du postulat ou le député qui a développé l'intervention se détermine sur la position du Gouvernement ou des groupes de transformer l'intervention avant l'ouverture de la discussion générale ». Je ne peux donc pas accepter cette transformation puisqu'elle a été demandée dans le cadre de la discussion générale. Nous continuons donc quand même sous le format du postulat et nous allons passer au vote.

Au vote, le postulat no 456 est rejeté par 35 voix contre 24.

(La séance est levée à 12.10 heures.)